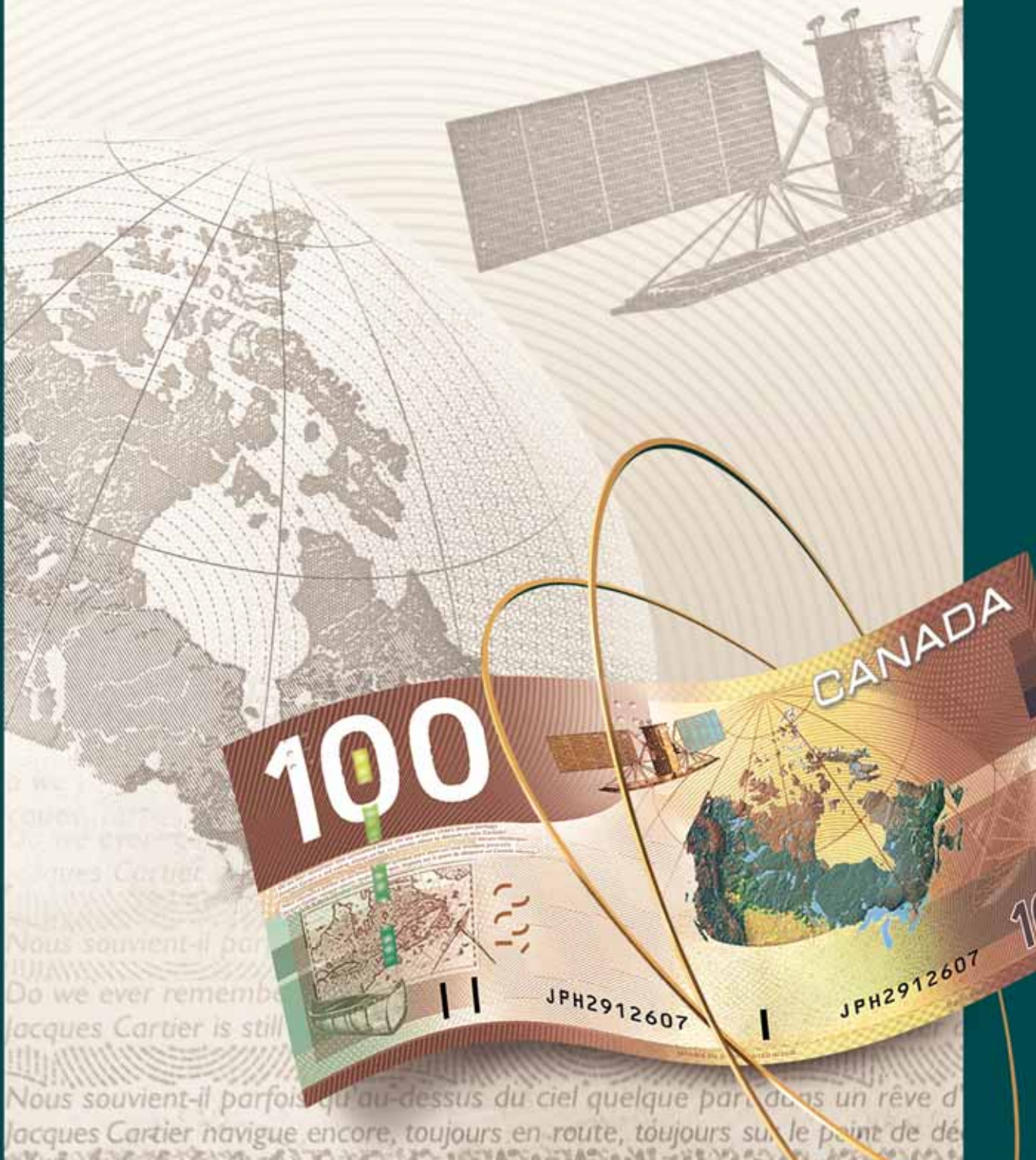




RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE DU CANADA

2 0 0 3





Gerald Bouey

Gouverneur de la Banque du Canada de 1973 à 1987, décédé en février 2004 à l'âge de 83 ans.

« Comme de nombreux Canadiens, je me souviendrai de Gerry comme d'un gouverneur accompli et d'un homme profondément intelligent et intègre. »

— David Dodge, le 9 février 2004

Né à Axford, en Saskatchewan, Gerald Bouey fréquente la toute petite école du village de Trossachs, où son père est l'agent du syndicat du blé. Il fait ses premières armes dans le domaine bancaire à l'âge de 16 ans en tant que commis à la Banque Royale de Weyburn. En 1941, il se joint à l'Aviation royale du Canada, au sein de laquelle il atteint, avant la fin de la guerre, le grade de capitaine.

À l'obtention de son baccalauréat de l'Université Queen's en 1948 (qui lui décerne une médaille en économie), il entre à la Banque du Canada, au département des Recherches, dont il devient le chef en 1962. Il est nommé conseiller du gouverneur en 1965, sous-gouverneur en 1969 et premier sous-gouverneur en 1972.

Gerald Bouey était reconnu comme un expert du système bancaire canadien. Il a joué un rôle de premier plan dans la préparation du mémoire soumis par la Banque à la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier et dans le témoignage de l'institution devant cette commission, dont les travaux ont mené aux révisions de 1967 de la *Loi sur les banques* et de la *Loi sur la Banque du Canada*.

En 1973, il succède à Louis Rasminsky en tant que gouverneur; il occupera ce poste pendant quatorze années, au cours desquelles la Banque aura à traverser la période la plus houleuse et la plus difficile de l'après-guerre sur le plan économique. L'adresse et la sagesse avec lesquelles il s'acquittait de ses fonctions étaient bien connues du milieu des banques centrales. De plus, grâce au solide leadership qu'il a exercé, Gerald Bouey a contribué de façon importante au développement économique du Canada et à l'établissement de la réputation de la Banque à l'échelle internationale.

En 1981, il est fait Officier de l'Ordre du Canada et reçoit un doctorat honorifique en droit de l'Université Queen's. En 1983, on lui remet le Prix pour services insignes de la fonction publique et, en 1987, il devient Compagnon de l'Ordre du Canada.

Ses collaborateurs durant sa longue et prestigieuse carrière n'oublieront jamais Gerald Bouey, pas plus d'ailleurs que les membres de sa communauté, qui ont bénéficié jusqu'à la toute fin de ses nombreuses activités bénévoles. Sa vivacité d'esprit, sa chaleur et sa générosité nous manqueront beaucoup.

BANQUE DU CANADA
David A. Dodge
Gouverneur - Governor



BANK OF CANADA
Ottawa K1A 0G9

le 27 février 2004

L'honorable Ralph Goodale, c.p., député
Ministre des Finances
140, rue O'Connor
21^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 2003 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'DA Dodge'.

NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES CANADIENS



- Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,
 - mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
 - veiller à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien;
 - émettre des billets de banque de qualité dont l'authenticité ne peut être mise en doute.
- Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.
- Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.



Sur la couverture, on peut voir le verso du nouveau billet de 100 dollars. Des réalisations canadiennes dans les domaines de la cartographie et des communications illustrent les thèmes de l'exploration et de l'innovation. Une carte du Canada dessinée par Samuel de Champlain en 1632 est juxtaposée à une image satellite du pays. Un extrait du poème de Miriam Waddington intitulé « Jacques Cartier in Toronto », accompagné de sa traduction française par Christine Klein-Lataud, évoque l'éternelle quête de découverte que poursuit l'humanité.

Message du gouverneur 5

*Structure organisationnelle
et gouvernance* 9

Compte rendu d'intendance 23

Sommaire financier 45

États financiers 49

Cadres supérieurs 69

Bureaux et représentants régionaux 70



MESSAGE DU GOUVERNEUR



La Banque du Canada s'est attachée ces dernières années à exposer les buts qu'elle vise et les moyens qu'elle prend pour y parvenir. Elle a continué de renforcer le cadre de conduite de sa politique monétaire et s'est fixé des priorités dans tous ses pôles d'activité pour l'aider à atteindre ses objectifs stratégiques. En 2002, la Banque a élaboré un plan à moyen terme pour la période de 2003 à 2005. Le cadre de politique et les priorités qui y sont clairement définis ont guidé au premier chef nos analyses et nos décisions en 2003, une année qui, pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, aura été troublée par plusieurs événements graves et inattendus.

En guise d'introduction à notre rapport annuel de 2003, j'aimerais souligner certaines des réalisations et des décisions marquantes de la Banque au cours de l'année écoulée. Je commencerai par la politique monétaire.

Au début de 2003, la hausse des prix à la consommation dépassait nettement la cible de 2 % que nous visons. Nous constatons alors que des facteurs ponctuels, tels que la majoration substantielle des primes d'assurance automobile, faisaient grimper temporairement l'inflation. Mais une certaine généralisation de la montée des prix observée à ce moment-là donnait aussi à penser que l'économie canadienne tournait peut-être un peu plus près des limites de sa capacité que nous ne l'avions cru. Par ailleurs, des signes montraient que le taux d'inflation attendu à court terme augmentait. Compte tenu de la forte détente monétaire présente dans l'économie, nous avons décidé de resserrer les conditions en relevant notre taux directeur en mars et en avril d'un demi-point de pourcentage au total, pour le porter à 3 1/4 %.

Nous espérons, par ces interventions, ramener progressivement l'inflation à notre cible, ce qui cadrerait avec la pleine utilisation des capacités de production à moyen terme. Toutefois, la série de chocs qui ont frappé l'économie canadienne a modifié ces perspectives. Vers la fin du mois de mars, la guerre éclatait en Iraq; sur ces entrefaites, le SRAS devenait une sérieuse menace à la santé au Canada. En mai, un cas de maladie de la vache folle était découvert en Alberta. Les mauvaises nouvelles se sont poursuivies au troisième trimestre, avec de graves feux de forêt dans l'Ouest, un ouragan dans l'Est et une panne généralisée de courant en Ontario. Pendant tout ce temps, le dollar canadien s'est apprécié par rapport à la devise américaine à un rythme sans précédent.

Même s'il était difficile d'évaluer les répercussions précises de chacun de ces chocs sur l'économie, il semblait évident que leur action combinée aurait pour effet de ralentir la croissance en 2003, de sorte que l'économie allait, à la fin de l'année, tourner davantage en deçà de son potentiel que nous ne l'avions projeté. Il est aussi apparu clairement au cours de l'été que l'inflation diminuait plus

rapidement que prévu. Dans ce climat très changeant, la Banque a abaissé son taux directeur d'un demi-point de pourcentage au total, en juillet et en septembre, pour le ramener à 2 3/4 %, niveau auquel il est demeuré durant le reste de l'année.

Vers la fin de 2003, le dollar américain s'est encore affaibli vis-à-vis du dollar canadien et de la plupart des autres grandes devises. L'incidence de l'appréciation du huard par rapport au billet vert se fera encore sentir en 2004 et au-delà.

La Banque du Canada reconnaît que l'ajustement à une monnaie plus forte sera l'un des principaux défis que devront relever les Canadiens en 2004 et en 2005.

Face aux difficultés économiques qui ont marqué l'ensemble de l'année 2003, notre engagement à maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible a continué de guider nos actions, avec pour résultat qu'à la fin de l'année, les attentes d'inflation restaient solidement ancrées au taux visé de 2 %. Cela témoigne bien de la foi qu'ont les Canadiens dans la détermination de la Banque à respecter son engagement.

Au chapitre des opérations internes, la Banque s'est attelée aux priorités stratégiques définies dans son plan à moyen terme, lesquelles concernent quatre grands domaines : la recherche et l'analyse, le développement de partenariats, la sûreté des billets de banque canadiens et l'efficacité organisationnelle. De façon générale, nous avons accompli des progrès substantiels dans la réalisation des objectifs établis pour la première année du plan.

La panne d'électricité en Ontario, qui a perturbé les opérations à notre siège d'Ottawa et à nos bureaux de Toronto, a mis à l'épreuve notre plan de poursuite des activités. Rapidement, nous avons transféré le personnel des secteurs névralgiques à notre site de relève à Ottawa, ce qui nous a permis de soutenir sans interruption le fonctionnement des principaux

systèmes de compensation et de règlement du pays. Afin que la bonne marche du système financier ne soit pas entravée, la Banque a fourni à ce dernier des liquidités supplémentaires durant la panne et dans les jours qui ont suivi. Les services essentiels ont également été maintenus à Toronto. Le plan de poursuite des activités s'est révélé efficace, quoique la panne ait fait ressortir des améliorations possibles, que nous sommes à apporter.

Nous avons réalisé des progrès aussi l'année dernière dans le renforcement de l'infrastructure du système financier canadien, l'un de nos objectifs. Un nouveau système de compensation et de règlement des titres, le CDSX, a été mis en service. Compte tenu de son rôle vital dans le système financier canadien, il a été assujéti à la surveillance de la Banque. Nous avons continué également de fournir notre soutien au système financier international par notre participation à des groupes comme le Forum sur la stabilité financière et le G20 et à diverses instances telles que la Banque des Règlements Internationaux.

En 2003, nous avons beaucoup mis l'accent sur le respect de l'engagement que nous avons pris de procurer aux Canadiens des billets de banque sûrs.

Nous avons redoublé nos efforts pour faire échec à la montée de la contrefaçon qui a résulté ces dernières années de l'avance des techniques de reprographie. Nous avons parachevé la conception des grosses coupures de la série *L'épopée canadienne*, qui sont dotées de nouveaux éléments de sécurité très évolués. Il est prévu de lancer les nouveaux billets de 20, 50 et 100 dollars en 2004. La Banque a également intensifié son travail auprès des détaillants pour les aider à détecter les faux billets, renforcé sa collaboration avec les organismes d'application de la loi et continué de coopérer avec d'autres banques centrales pour mettre au point des mesures de dissuasion de la contrefaçon.

Plusieurs grands changements se sont produits en 2003 à la Haute Direction de la Banque. Tout d'abord, le premier sous-gouverneur, Malcolm Knight, a quitté l'institution pour occuper le poste de directeur général de la Banque des Règlements Internationaux, et le sous-gouverneur Chuck Freedman a pris sa retraite, après une carrière de près de 30 ans à la Banque. Le sous-gouverneur Paul Jenkins a été promu premier sous-gouverneur. Deux nouveaux sous-gouverneurs ont été nommés : David Longworth, qui était jusque-là conseiller auprès du Conseil de direction, et Mark Carney, auparavant de la firme Goldman Sachs.

Par ailleurs, la Banque a vu trois de ses plus anciens administrateurs quitter le Conseil, soit Paul Massicotte et Raymond Garneau, du Québec, et Barbara Stevenson, de l'Île-du-Prince-Édouard. Je les remercie tous trois de leur inestimable contribution. Jean-Guy Desjardins, du Québec, et Ronald Keefe, de l'Île-du-Prince-Édouard, ont été nommés au Conseil en 2003, et J. Spencer Lanthier, de l'Ontario, remplace M. Massicotte comme administrateur principal. Je tiens à exprimer à tous les membres du Conseil ma gratitude pour leur soutien continu et leur sagesse.

Cette dernière année a eu indiscutablement son lot de difficultés, mais, malgré tout, la Banque a su tenir son engagement à l'égard des Canadiens. La suite du présent rapport vous en apprendra davantage à ce sujet. Permettez-moi pour conclure de saluer le labeur, le dévouement et le professionnalisme des employés de la Banque, sans lesquels les réalisations qui ont été les nôtres tout au long de 2003 n'auraient pu être. Leur travail me remplit de fierté, et je profite de cette occasion pour les en remercier tous publiquement.

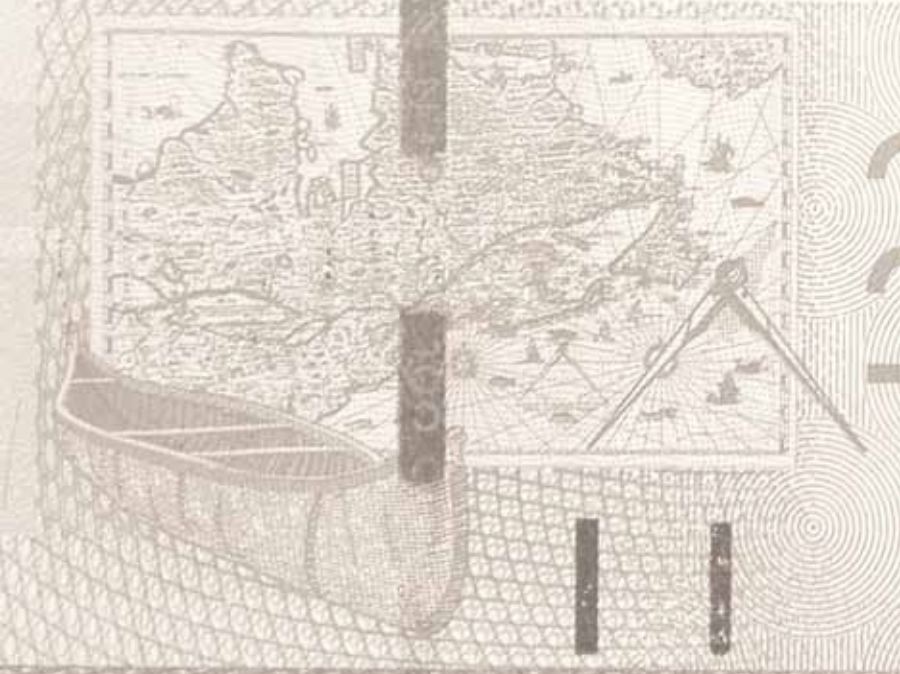


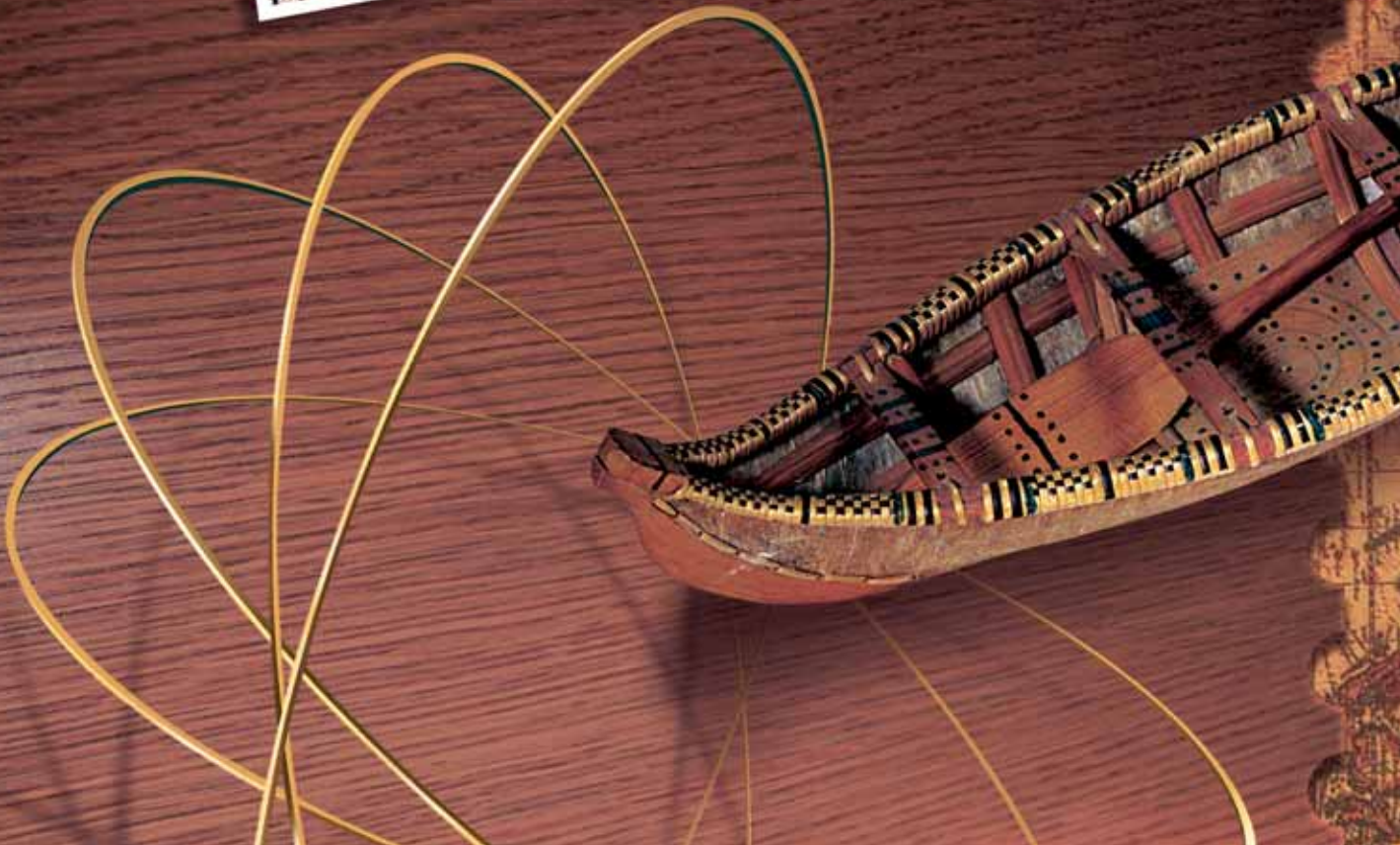
David A. Dodge

STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE
ET GOUVERNANCE

1000

Do we ever remember that somewhere above the sky in some child's dream perhaps
Jacques Cartier is still sailing, always on his way always about to discover a new Canada
Miriam
N'est-ce souvent-il parfois qu'au-dessus du ciel quelque part dans un rêve d'enfant peut
Jacques Cartier navigue encore, toujours en route, toujours sur le point de découvrir un Canada





LE RÔLE DE LA BANQUE



Les responsabilités qu'assume la Banque du Canada en sa qualité de banque centrale du pays sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, des billets de banque sûrs et un système financier stable. La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement canadien et, à ce titre, elle gère les réserves de change nationales ainsi que la dette publique.

Un plan triennal qui procure une vision à moyen terme

La Banque vient de terminer la première année d'application d'un ambitieux plan triennal qui vise à faire avancer la recherche de pointe, à bâtir des partenariats avec des organismes et des personnes de l'extérieur, à renforcer la sécurité des billets de banque canadiens ainsi qu'à améliorer son efficacité sur le plan organisationnel.

En 2003, la Banque a poursuivi ses efforts en vue d'attirer et de retenir un personnel de qualité; de perfectionner les outils dont ses employés ont besoin pour accomplir leur travail et collaborer avec leurs collègues de la Banque et de l'extérieur; de promouvoir la mise en commun des connaissances de manière à accroître la qualité et la productivité, et de créer un milieu de travail qui favorise la diversité des personnes et des idées.

Parmi les projets majeurs prévus pour 2004, soulignons le lancement des nouveaux billets de 20, 50 et 100 dollars, le renforcement des plans de poursuite des activités ainsi que l'amélioration des opérations et de la gestion des risques relativement aux réserves de change du gouvernement.

Échange de cadres

Pour illustrer l'engagement de la Banque envers le perfectionnement du personnel, le travail en collaboration et la mise en commun des connaissances, mentionnons qu'en vertu d'un programme d'échange, deux cadres supérieurs occupant des postes de conseiller auprès du Conseil de direction, soit MM. Ron Parker et Tiff Macklem, sont actuellement en détachement auprès du gouvernement fédéral, tandis que M. James Haley, cadre supérieur au gouvernement, travaille à la Banque. En 2004, comme il a été annoncé récemment, M. Pierre Godin, auparavant de la Commission des valeurs mobilières du Québec, se joindra à la Banque pour une affectation de 18 mois.

En outre, le sous-gouverneur Mark Carney a accepté en janvier 2004 d'être détaché de façon provisoire au ministère des Finances, au poste de représentant du Canada auprès du G7. Il sera appelé à faire valoir les intérêts du Canada et de la Banque dans les discussions sur des questions financières internationales jusqu'à la tenue du sommet de 2004.



Bâtir des partenariats : Le gouverneur, David Dodge, accueille les membres de l'assistance avant de prononcer une allocution au Séminaire annuel des visionnaires du Bureau des partenariats et des compétences de pointe tenu à l'Université Carleton en 2003.



Des membres du Groupe consultatif sur la monnaie examinent les nouveaux billets de banque en compagnie de la conseillère scientifique Sara Church et du sous-gouverneur Pierre Duguay.

LA GOUVERNANCE À L'APPUI DU LEADERSHIP

Le Conseil d'administration

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, le Conseil d'administration de la Banque est constitué du gouverneur, du premier sous-gouverneur et de douze administrateurs indépendants. Ces derniers sont nommés pour des mandats de trois ans par le ministre des Finances, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le sous-ministre des Finances siège également au Conseil, mais n'a pas droit de vote. Le Conseil assume la gouvernance de la Banque, principalement dans les domaines des finances, des ressources humaines et de l'administration. Le gouverneur est pour sa part responsable de la politique monétaire et des autres activités de la Banque. Une nouvelle brochure intitulée *La Banque en bref* (aussi disponible dans Internet à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/pubs-f.htm) présente des renseignements plus détaillés sur la structure organisationnelle et la gouvernance de l'institution.

Les fonctions d'intendance du Conseil d'administration en 2003

En 2003, le Conseil a axé son travail de planification de la relève sur le remplacement de plusieurs cadres supérieurs. Il a commencé par mettre sur pied, en début d'année, un comité spécial qui avait pour mandat de soumettre à l'approbation du gouverneur

en conseil une candidature au poste de premier sous-gouverneur. Ce processus faisait suite au départ de M. Malcolm Knight, qui avait assumé cette fonction depuis 1999 et qui venait d'accepter la charge de directeur général de la Banque des Règlements Internationaux à Bâle, en Suisse. Le Conseil a souligné l'importante contribution de ce dernier à la gestion efficace de la Banque.



Mise sur pied du Comité des pensions

En septembre 2003, le Conseil a approuvé la création du Comité des pensions, dont le mandat est de superviser l'administration du Régime de pension de la Banque ainsi que le placement des actifs du Fonds de pension. Le Comité est aussi chargé des communications et des relations avec les participants au Régime. Il est présidé par le premier sous-gouverneur et présente un compte rendu au Conseil deux fois l'an. Trois administrateurs, de même que trois cadres supérieurs de la Banque, y siègent également.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



David Dodge

David Dodge
Gouverneur



Paul Jenkins

Paul Jenkins
Premier sous-gouverneur



J. Spencer Lanthier

J. Spencer Lanthier
Toronto, Ontario
Nommé en mars 2000



James S. Hinds

James S. Hinds
Sudbury, Ontario
Nommé en mars 1996



Barbara Hislop

Barbara Hislop
Vancouver, Colombie-Britannique
Nommée en mars 1998



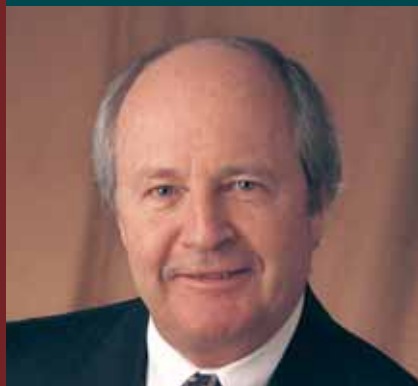
Kit Chan



Jean-Guy Desjardins



Paul Dicks



Daniel F. Gallivan



Ronald J. Keefe



Aldéa Landry



Armin Martens



Kevin Lynch

Kit Chan

Calgary, Alberta
Nommée en avril 1999

Jean-Guy Desjardins

Montréal, Québec
Nommé en mars 2003

Paul Dicks

St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador
Nommé en décembre 2002

Daniel F. Gallivan

Halifax, Nouvelle-Écosse
Nommé en août 2000

Ronald J. Keefe

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
Nommé en octobre 2003

Aldéa Landry

Moncton, Nouveau-Brunswick
Nommée en mars 1996

Armin Martens

East St. Paul, Manitoba
Nommé en décembre 2002

Kevin Lynch

Sous-ministre des Finances
Membre d'office

Nota : Barbara Stevenson a siégé au Conseil en 2003 jusqu'à la nomination de M. Keefe en octobre.

Deux postes étaient vacants au 31 décembre 2003.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

David Dodge

Gouverneur

Paul Jenkins

Premier sous-gouverneur

J. Spencer Lanthier

Administrateur principal, président du Comité de la vérification, du Comité du régime de gestion et du Groupe consultatif sur la monnaie et membre du Comité de direction

Comptable agréé

- Membre du conseil d'administration, Groupe TSX Inc.
- Membre du conseil d'administration, Gerdau AmeriSteel Inc.
- Membre du conseil d'administration, Ellis-Don Inc.
- Membre du conseil d'administration, Le Groupe Intertape Polymer Inc.
- Membre du conseil d'administration, TorStar Corporation
- Membre du conseil d'administration, BCE Emergis Inc.
- Membre du conseil d'administration, Zarlink Semiconductor Inc.
- Membre du conseil d'administration, Fonds canadien diversifié RoyNat Inc.

James S. Hinds

Membre du Comité de la vérification, du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité des pensions

Avocat

- Associé, Hinds and Sinclair

Barbara Hislop

Membre du Comité de direction, du Comité du régime de gestion et du Comité des ressources humaines et de la rémunération

- Membre du conseil d'administration et cadre, Canfor Corporation
- Présidente-directrice générale, Genus Resource Management Technologies Inc.
- Membre du conseil d'administration, Forintek Canada Corporation
- Membre du conseil d'administration, Compagnie de la Baie d'Hudson

Kit Chan

Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Groupe consultatif sur la monnaie

- Directrice, KBC Enterprises Ltd.
- Membre du conseil d'administration, CV Technologies Inc.
- Présidente, Canada Education Inc.
- Associée, Good Earth Art
- Membre du cabinet et du conseil d'administration, Centraide, ville et région de Calgary

Paul Dicks

Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Comité des pensions

Avocat

- Président, Newfoundland and Labrador Hydro
- Président, Churchill Falls (Labrador) Corporation Ltd.
- Président, Lower Churchill Development Corporation Ltd.
- Président, Gull Island Power Company Ltd.
- Membre du conseil d'administration provincial et du comité national de gouvernance de Jeunes Entreprises du Canada

Ronald J. Keefe

Membre du Comité de la vérification

Avocat et comptable agréé

- Associé, Stewart McKelvey Stirling Styles
- Président-directeur général, Diagnostic Chemicals Ltd.
- Président, Communities 13 Inc.
- Administrateur, Spell Read P.A.T. Learning Systems Inc.
- Administrateur, M.F. Schurman Company Limited
- Administrateur, MPM Corporation et filiales

Armin Martens

Membre du Comité de la vérification et du Groupe consultatif sur la monnaie

Ingénieur

- Président et chef de la direction, Marwest Development Corporation
- Administrateur et cadre, Marwest Group of Companies
- Administrateur (ancien président), Congrès germano-canadien

Jean-Guy Desjardins

Membre du Comité des pensions et du Groupe consultatif sur la monnaie

- Président-directeur général, Centria inc.
- Membre du conseil d'administration, Gaz Métro
- Membre du conseil d'administration, Mega Bloks
- Membre du conseil d'administration, Société de services financiers Fonds FMOQ inc.
- Membre du conseil d'administration, HEC Montréal
- Membre du conseil d'administration, Fondation de l'Institut de recherches cliniques de Montréal
- Membre du conseil d'administration, Musée des beaux-arts de Montréal
- Membre du conseil d'administration, Les Grands Ballets Canadiens de Montréal
- Coprésident du comité responsable des grands donateurs, Centraide du Grand Montréal
- Membre du conseil des fiduciaires, Centre Canadien d'Architecture
- Membre du conseil des fiduciaires, Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal

Daniel F. Gallivan

Président du Comité des ressources humaines et de la rémunération, membre du Comité de direction, du Comité du régime de gestion, du Comité de la vérification et du Groupe consultatif sur la monnaie

Avocat

- Associé directeur, Cox Hanson O'Reilly Matheson
- Administrateur, Ombudsman des services bancaires et d'investissement
- Administrateur, ASCO Canada Ltd.
- Secrétaire, NovaScotian Crystal Limited
- Administrateur, Temple de la renommée des sports de la Nouvelle-Écosse
- Membre, Conseil de surveillance de la normalisation comptable

Aldéa Landry

Présidente du Comité de la planification et du budget et du Comité de nomination (Programme de bourses de recherche) et membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion

Avocate

- Présidente, Landal Inc.
- Membre du conseil d'administration, Nexfor Inc.
- Membre du conseil d'administration, The Shaw Group Limited
- Membre du conseil consultatif, Oxford Frozen Foods Limited
- Présidente, Comité consultatif de TVA (réseau national de télévision)
- Membre du conseil d'administration, Institut de recherche médicale Beauséjour
- Présidente du conseil d'administration, Société ÉCONOMUSÉE® de l'Atlantique

Kevin Lynch

Sous-ministre des Finances

Membre d'office

- Membre du Comité de direction



CONSEIL DE DIRECTION : Le Conseil de direction assume la responsabilité de la politique monétaire et des décisions relatives aux systèmes financiers.



(De gauche à droite)

MARK CARNEY
Sous-gouverneur

DAVID DODGE
Gouverneur

PAUL JENKINS
Premier sous-gouverneur

PIERRE DUGUAY
Sous-gouverneur

SHERYL KENNEDY
Sous-gouverneure

DAVID LONGWORTH
Sous-gouverneur

Au commencement d'avril, le sous-gouverneur Paul Jenkins a été nommé premier sous-gouverneur. Dans la foulée de cette promotion et du départ à la retraite d'un autre sous-gouverneur, M. Charles Freedman, après presque 30 années de service, le Conseil a désigné deux nouveaux sous-gouverneurs : M. David Longworth, qui était conseiller auprès du Conseil de direction et comptait 29 années de service à la Banque, et M. Mark Carney, recruté auprès de la firme Goldman Sachs du secteur privé.

Ayant pour fonction de superviser les questions financières et la gestion des risques, le Conseil a appuyé la création du département des Services financiers ainsi que du Bureau de surveillance des risques financiers chargé de suivre les activités que mène la Banque en sa qualité d'agent financier.

Dans le cadre de ses fonctions de supervision générale, le Conseil d'administration se penche sur l'efficacité du processus de formulation de la politique monétaire, bien qu'il ne soit pas responsable de la conduite de celle-ci. Afin d'obtenir un avis indépendant sur le travail de la Banque, les administrateurs ont eu un entretien privé avec le conseiller spécial, M. Andrew Spence, un spécialiste des marchés financiers invité à épauler l'équipe de direction pour une période d'un an qui s'est terminée en août 2003.

Les pratiques de gouvernance du Conseil d'administration

Le Conseil applique des pratiques exemplaires de gouvernance et veille à ce que tous ses membres soient tenus au fait de l'évolution récente dans le domaine. Les nouveaux administrateurs nommés en 2003 ont eu des rencontres avec les personnes clés de la Banque afin de se familiariser avec l'institution et leurs responsabilités en matière de gouvernance. Un nouvel administrateur principal, M. Spencer Lanthier, a aussi été désigné.

Le Conseil compte actuellement six comités permanents et un groupe consultatif chargés d'étudier en profondeur les dossiers qui leur sont soumis pour consultation ou en vue d'une décision. Ce sont :

- le Comité de direction;
- le Comité du régime de gestion;
- le Comité des ressources humaines et de la rémunération;
- le Comité de la vérification;
- le Comité de la planification et du budget;
- le Comité des pensions;
- le Groupe consultatif sur la monnaie.

Colloque en l'honneur de Charles Freedman

En hommage à la contribution du sous-gouverneur Charles Freedman à la recherche dans les domaines des activités de banque centrale et de la politique monétaire, la Banque a organisé un colloque spécial, sous forme de *Festschrift*, qui a attiré des participants de partout dans le monde, tant du milieu universitaire que d'autres banques centrales. Un recueil des études présentées à cette occasion sera publié en 2004.

Bill White (photo du haut), de la Banque des Règlements Internationaux, et Charles Freedman s'adressent aux participants du colloque.



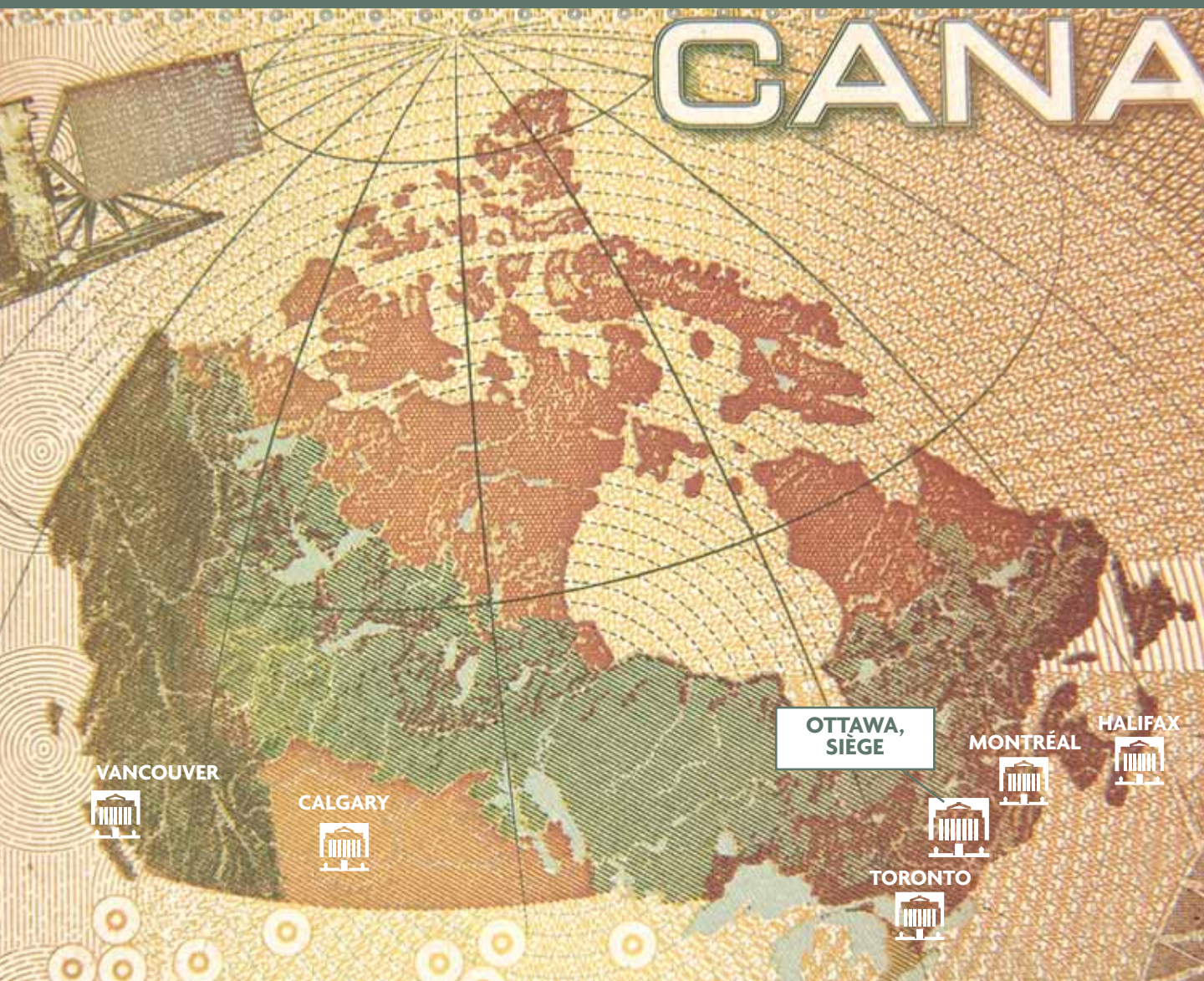


Bureau supérieur de direction : (de gauche à droite) Debout : David Dodge, gouverneur; Mark Jewett, avocat général et secrétaire général; Sheila Vokey, chef du département des Services financiers; Mark Carney, sous-gouverneur; Sheryl Kennedy, sous-gouverneure; Paul Jenkins, premier sous-gouverneur. Assis : Janet Cosier, conseillère, Planification stratégique et gestion des risques; Pierre Duguay, sous-gouverneur; David Longworth, sous-gouverneur; Sheila Niven, chef du département des Services généraux. Le Bureau supérieur de direction est responsable de l'orientation stratégique et de la gestion de la Banque.

Par l'entremise de ces comités, les membres du Conseil ont fourni en 2003 une orientation aux travaux portant sur un certain nombre de questions, dont la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie relative aux billets de banque, la revue du cadre d'autorisation des dépenses et de la politique d'approvisionnement connexe, le renouvellement de la structure de gouvernance du Régime de pension et l'élaboration du plan lié au nouveau modèle de prestation des services de ressources humaines. De plus, le Conseil a examiné au cours de l'année les mandats de tous les comités et veillé à ce qu'ils tiennent compte des meilleures pratiques actuelles.

Pour pouvoir échanger leurs points de vue en toute franchise, les administrateurs indépendants se rencontrent seuls à chaque réunion du Conseil, sous la présidence de l'administrateur principal. En 2003, comme c'est leur habitude chaque année, les membres du Conseil ont pris le temps d'examiner tous ensemble la qualité de leur intendance afin de s'assurer que les meilleures pratiques de gouvernance sont appliquées.

Les administrateurs sont rémunérés en fonction d'un barème d'émoluments recommandé par le gouvernement et approuvé par décret. En 2003, la rémunération versée à l'ensemble des administrateurs s'est élevée à 251 700 \$.



Les bureaux régionaux

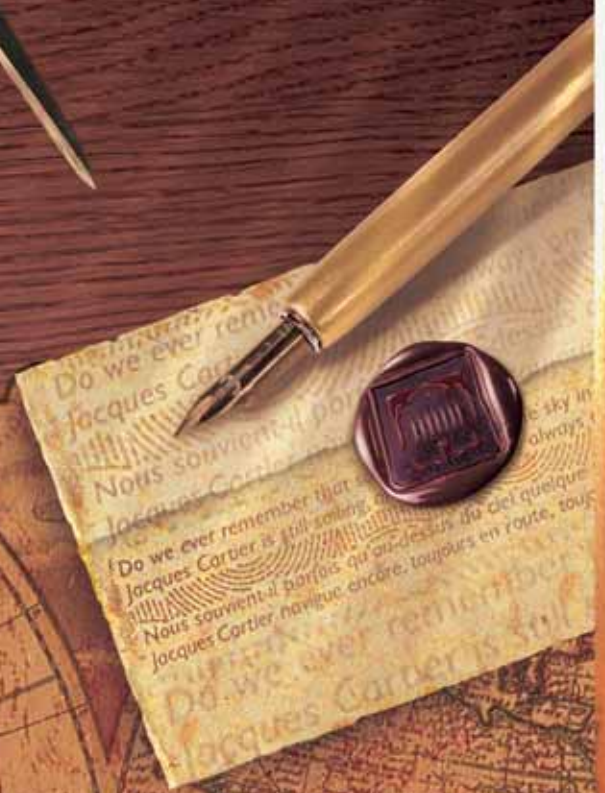
Au cours de la dernière année, les bureaux régionaux de la Banque ont accru leurs capacités de recherche et d'analyse économique et renforcé leur rôle dans la sensibilisation du public à la contrefaçon. Par exemple, leurs employés ont donné 650 séances de formation sur les éléments de sécurité des billets de banque à plus de 16 000 personnes travaillant dans des commerces de détail ou des institutions financières. Ils ont sondé 400 entreprises sur la conjoncture économique du moment et les conditions attendues et mené une enquête spéciale sur les décisions en matière d'établissement des prix auprès de 170 entreprises. De plus, ils ont fait 57 allocutions et exposés. Les bureaux régionaux sont situés à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. La Banque a en outre des représentants sur les marchés financiers à Montréal, Toronto et New York.

COMPTE RENDU
D'INTENDANCE



100

BANK OF CANADA © 2004 BANQUE DU CANADA



Do we ever remember that
Jacques Cartier is still sailing the sky in
always
Nous souvenons-nous parfois qu'au-dessus du ciel quelque
Jacques Cartier navigue encore, toujours en route, touj
Do we ever remember that
Jacques Cartier is still sailing the sky in
always
Nous souvenons-nous parfois qu'au-dessus du ciel quelque
Jacques Cartier navigue encore, toujours en route, touj

POLITIQUE MONÉTAIRE



L'économie canadienne a fait preuve d'une résilience remarquable face au ralentissement mondial, et elle est bien placée pour relever les défis apparus récemment [...] Ce bon résultat est en grande partie attribuable à la mise en œuvre adroite du cadre de conduite des politiques monétaire et budgétaire, de même qu'aux réformes structurelles instaurées depuis le début des années 1990. [traduction]

Consultations au titre de l'article IV — exercice 2004
Déclaration de la mission du FMI au Canada (19 novembre 2003)

C'est en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible que la politique monétaire menée par la Banque du Canada contribue à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens. Le cadre de conduite de la politique monétaire repose sur une fourchette cible de maîtrise de l'inflation qui est définie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) et qui va de 1 à 3 %. En cherchant à garder l'inflation à 2 %, le point médian de cette fourchette, la politique monétaire réduit au minimum les distorsions provoquées par l'inflation et favorise une plus grande stabilité de l'activité économique.

Réalisation de la cible de maîtrise de l'inflation

En matière de politique monétaire, le principal défi auquel la Banque a dû faire face au cours des premiers mois de 2003 a été le taux d'inflation élevé et en hausse, combiné à la menace que la demande de produits canadiens ne dépasse la capacité de production de notre économie sous l'effet de l'intensification de la reprise à l'échelle mondiale. L'inflation mesurée par l'indice de référence de la Banque, qui avait considérablement augmenté vers la fin de 2002, est demeurée proche de la limite supérieure de la fourchette cible pendant tout le premier trimestre de 2003, se situant en moyenne à 3,1 %. Bien que ce résultat tenait en grande partie à l'incidence de

facteurs ponctuels tels que la majoration des primes d'assurance, on observait aussi des signes indiquant que la vigueur de la demande intérieure dans certains secteurs exerçait des pressions sur l'appareil de production. Durant la même période, le taux d'accroissement de l'IPC global a grimpé à 4,5 %, tiré par de nouvelles hausses des cours mondiaux du pétrole et du gaz naturel. Devant cette situation, et à la lumière d'autres données témoignant d'une généralisation des pressions sur les prix, la Banque a relevé, en mars et en avril, le taux cible du financement à un jour de 50 points de base au total pour le porter à 3,25 %.



Collaboration avec d'autres chercheurs

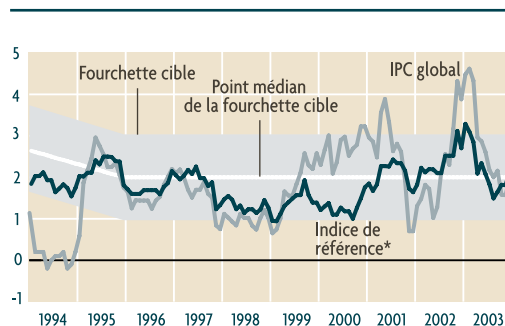
Les chercheurs de tous les départements d'analyse économique de la Banque ont été très actifs cette année. Ils ont exposé leurs travaux à des colloques réunissant des universitaires et des décideurs aux quatre coins du monde et ont travaillé en partenariat avec des collègues d'autres institutions. Ils ont ainsi pris part à quelque 205 ateliers, colloques et séminaires, mené des recherches avec 31 collaborateurs externes et accueilli 25 conférenciers. En plus de son colloque économique annuel, la Banque a organisé trois ateliers auxquels ont participé des experts et des intervenants de l'extérieur, le premier sur la modélisation de l'économie mondiale, le deuxième sur les modèles dynamiques d'équilibre général stochastiques et le troisième sur l'innovation financière. La Banque présente une liste de ses travaux de recherche dans le *Catalogue des publications* qu'elle fait paraître annuellement.

Aux deuxième et troisième trimestres de 2003, l'économie canadienne a été frappée par plusieurs chocs inhabituels, dont la crise du syndrome respiratoire aigu sévère à Toronto, la découverte d'un cas isolé d'encéphalopathie spongiforme bovine en Alberta, la panne d'électricité en Ontario et, surtout, pour l'ensemble de l'économie, la vive montée du dollar canadien. En raison de l'affaiblissement de la demande globale qui en a résulté, des quelques retombées que l'appréciation de notre monnaie a eues sur les prix et des pressions à la baisse qu'ont exercées sur ces derniers la liquidation des stocks excédentaires et la disparition des effets de facteurs temporaires, l'inflation mesurée tant par l'IPC global que par l'indice de référence est redescendue au point médian de 2 % de la fourchette cible bien plus tôt qu'on ne l'avait prévu. Confrontée à des capacités excédentaires accrues, à des perspectives économiques un peu moins brillantes à court terme et à la rapidité inattendue du repli de l'inflation, la Banque a décidé d'abaisser le taux visé pour le financement à un jour de 25 points de base en juillet, et d'autant en septembre, pour le ramener à 2,75 %.

Les taux d'accroissement de l'indice de référence et de l'IPC global ont continué de se modérer à la fin de l'été et au début de l'automne 2003, pour s'établir à des creux de 1,5 et 1,6 % respectivement, avant de s'inscrire à nouveau en hausse vers la fin de l'année. En décembre, l'inflation mesurée par l'IPC global était temporairement revenue à 2 %, alors que celle mesurée par l'indice de

Indice des prix à la consommation

Taux de variation sur douze mois



* Indice excluant les huit composantes les plus volatiles de l'IPC et l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

référence avait atteint 2,2 %, du fait des facteurs spéciaux observés un an plus tôt. La Banque s'attend à ce que ces taux tombent nettement au-dessous de 2 % au premier trimestre de 2004.

Évaluation de la conjoncture à l'échelle nationale et internationale

Les décisions de politique monétaire s'appuient sur tout un ensemble de données et d'analyses. En tant que nation commerçante, le Canada est particulièrement sensible à ce qui se passe à l'étranger, surtout aux États-Unis. En 2003, les principaux facteurs à surveiller ont été le moment où se produirait la reprise de l'économie américaine — de même que la vigueur qu'elle afficherait —, les déséquilibres substantiels apparus dans le commerce international et les ajustements majeurs des cours des monnaies que ces déséquilibres semblent avoir provoqués. L'évaluation que la Banque du Canada fait de la situation et des perspectives mondiales se fonde sur les analyses de son personnel, les prévisions du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), ainsi que sur l'information échangée dans une foule de réunions internationales auxquelles elle participe régulièrement.

Les effets de l'évolution des conjonctures internationale et nationale sur l'économie du pays sont étudiés sous de nombreux angles. À l'aide d'un modèle de l'économie canadienne, le personnel de la Banque établit une projection de référence et analyse les risques entourant celle-ci. Le tableau est complété par une analyse structurelle et sectorielle plus détaillée ainsi que par un examen de l'évolution des agrégats de la monnaie et du crédit, de la disponibilité du crédit, des écarts de taux d'intérêt et des taux d'intérêt attendus par les acteurs des marchés financiers. En outre, tous les trimestres, les employés des cinq bureaux régionaux de la Banque mènent auprès des entreprises une enquête qui fournit des indications sur les perspectives de croissance et les projets de ces dernières. On compte commencer à publier les résultats de ces enquêtes en 2004.



Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada

En septembre 2002, la Banque a lancé un programme de bourses visant à encourager la recherche de pointe et à développer l'expertise canadienne dans les domaines de la macroéconomie, de l'économie monétaire, de la finance internationale et de l'économie des marchés financiers et des institutions financières (y compris les questions liées à la stabilité financière). Les candidats sélectionnés reçoivent une bourse sous forme d'allocation annuelle pour une période renouvelable de cinq ans, ainsi que des fonds supplémentaires pour couvrir l'embauche d'assistants de recherche et les frais connexes.

Les deux premières bourses ont été décernées, en février 2003, à M. Michael Devereux (spécialiste de l'économie internationale et professeur à l'Université de la Colombie-Britannique) et à M. Shouyong Shi (spécialiste de la théorie monétaire et professeur à l'Université de Toronto). Tous deux sont des chercheurs reconnus mondialement pour la qualité exceptionnelle de leurs travaux. Une troisième bourse sera octroyée au début de 2004.



Recherches à plus long terme

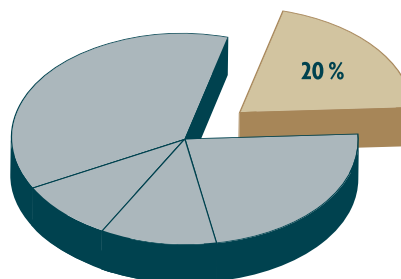
Les recherches qui visent à aider la Banque à mieux comprendre le fonctionnement de l'économie et explorent les implications de différentes politiques contribuent de façon capitale à la conception et à la mise en œuvre efficace du cadre de conduite de la politique monétaire. Conformément à son plan à moyen terme établi en 2002, la Banque s'attache à élargir son programme de recherche et d'analyse concernant les questions d'ordre structurel et sectoriel, ainsi qu'à conclure des partenariats avec des institutions et des spécialistes externes.

En 2003, la Banque a axé ses efforts de recherche sur les domaines suivants : l'élaboration de nouveaux modèles destinés à l'analyse des politiques et à la prévision des niveaux d'activité économique aux États-Unis et au Canada; l'examen des propriétés d'indicateur précurseur que posséderaient les prix des actifs et les marchés du crédit à l'égard de la croissance économique et de l'inflation; et l'étude de diverses questions structurelles, telles que l'incidence changeante des variations du taux de change sur les prix des biens finaux, et le mode de fixation par les entreprises des prix de vente de leurs produits et services. On peut consulter le programme de recherche de la Banque à l'adresse www.banqueducanada.ca.

Dépenses d'exploitation

Durant l'année, la Banque a consacré 54,6 millions de dollars, soit environ 20 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation, aux activités de formulation, de mise en œuvre et de communication de la politique monétaire, contre 51,1 millions en 2002. Cette hausse est surtout attribuable aux charges, établies par calculs actuariels, associées aux avantages sociaux futurs dans le cadre des régimes offerts par la Banque, charges qui touchent toutes les fonctions de l'institution.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Politique monétaire





Inspection du nouveau billet de 100 \$



MONNAIE

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque sûrs, qui peuvent être utilisés en toute confiance. Au cours des dernières années, cette confiance a été menacée par l'accroissement de la contrefaçon imputable à la prolifération

d'appareils faisant appel à une technologie très avancée et dont le coût est abordable.

Pour contrer cette menace, la Banque a mis au point une stratégie en trois volets, axée sur la sécurité, les communications et l'observation de la loi (ce qui englobe à la fois son application et la dissuasion de la contrefaçon). Elle a réalisé d'importants progrès dans ces trois domaines en 2003 : elle s'est préparée à émettre les trois grosses coupures de

la série *L'épopée canadienne*, auxquelles sont intégrés des éléments de sécurité très sophistiqués; elle a multiplié les séances de formation sur la détection des faux billets auprès des détaillants et d'autres groupes; et elle a établi avec les procureurs de la Couronne de nouveaux réseaux d'information. Le phénomène de la contrefaçon a néanmoins pris une nouvelle ampleur, ce qui montre bien l'importance pour la Banque d'agir.

Cas de contrefaçon

La contrefaçon a augmenté : la valeur des faux billets retirés de la circulation est passée de 4,9 millions de dollars en 2002 à 12,7 millions en 2003, et leur nombre, de 208 000 à 443 000. Les coupures de 10 et de 20 dollars ont été les principales cibles des faussaires. Le nombre de billets de 10 dollars contrefaits a été particulièrement élevé par rapport à celui des billets authentiques en circulation.



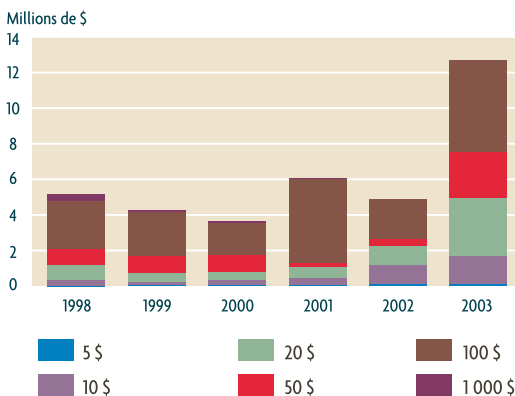
Cours légal

On demande souvent à la Banque pourquoi des billets qui ont « cours légal » peuvent être refusés par les commerçants.

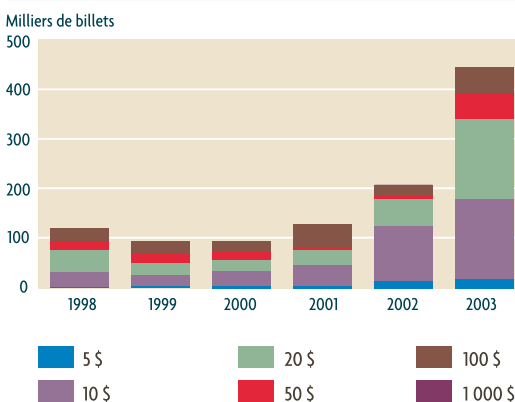
Une monnaie qui a cours légal est une monnaie approuvée pour le remboursement des dettes ou le règlement des transactions commerciales dans un pays. Cela ne signifie pas que l'on soit obligé de l'accepter automatiquement comme mode de paiement. Le choix de celui-ci est une affaire privée entre les parties concernées.

Ont cours légal au Canada les pièces frappées par la Monnaie royale canadienne et les billets mis en circulation par la Banque du Canada. La *Loi sur la Banque du Canada* désigne cette dernière comme seule habilitée à émettre des billets de banque au pays.

Valeur des faux billets retirés de la circulation



Nombre de faux billets retirés de la circulation



Une tendance marquée à la hausse a également été observée dans le cas de la coupure de 50 dollars.

Amélioration de la sécurité des billets

Au cours des deux dernières années, la Banque a redoublé ses efforts visant à renforcer la sécurité des billets de banque canadiens. Essentiellement, elle a réévalué les divers éléments de sécurité utilisés et sélectionné de nouveaux, plus perfectionnés, pour les trois plus grosses coupures (soit celles de 20, 50 et 100 dollars) de la série *L'épopée canadienne*. La Banque prévoit lancer les trois coupures en 2004.



Nouvelles caractéristiques de sécurité du billet de 100 dollars

1

Bande holographique

Quand on incline le billet, des chiffres (100) et des feuilles d'érable aux couleurs éclatantes semblent « bouger » à l'intérieur de la bande métallique brillante qui figure au recto. Les couleurs changent du doré au vert au bleu, en passant par d'autres teintes.

2

Portrait en filigrane

Le filigrane fait partie du papier, et il est visible des deux côtés du billet. Lorsqu'on tient celui-ci devant une source de lumière, une petite image fantôme du portrait apparaît, de même que le chiffre 100 en petits caractères.

3

Chiffre en transvision

Des motifs irréguliers répartis sur deux côtés du billet, entre le filigrane et le gros chiffre, forment un chiffre 100 complet et parfaitement dessiné lorsqu'on tient le billet devant une source de lumière.

4

Fil de sécurité fenêtré de couleur changeante

Une ligne verticale pleine et continue apparaît sur le côté droit du recto du billet lorsque celui-ci est placé devant une source de lumière. Vu du verso, cet élément de sécurité ressemble à une série de traits métalliques qui passent du doré au vert quand on incline le billet.

Site Web : www.banqueducanada.ca/fr/billets



(Ci-dessus) La veille de Noël, le gouverneur David Dodge et le sous-gouverneur Pierre Duguay lisent à un groupe d'enfants *Le chandail de hockey* de Roch Carrier. (Ci-contre) Des enfants s'amuse à l'exposition *Chaque sou compte* du Musée de la monnaie de la Banque.

Le nouveau billet de 100 dollars, inspiré des thèmes de l'exploration et de l'innovation, a été présenté lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Halifax le 28 janvier 2004. La même journée, des séances d'information à l'intention des médias se sont tenues dans chacun des bureaux régionaux de la Banque. Cette coupure sera mise en circulation le 17 mars 2004. Le fait de dévoiler ainsi le billet à l'avance a permis à la Banque de faire connaître aux organismes d'application de la loi, aux détaillants et aux institutions financières les nouveaux éléments de sécurité faciles à reconnaître dont il est doté (voir l'encadré à la page 31).

Une étude effectuée en 2002 confirme que le public a moins de mal à reconnaître les caractéristiques de sécurité et à vérifier l'authenticité d'un billet lorsque celui-ci est en bon état. Par conséquent, la Banque a établi de nouvelles normes de qualité et commencé, en 2003, à améliorer l'état des billets en circulation. Les billets usés sont ainsi remplacés plus rapidement, et un plus grand nombre sont détruits. Ce changement touche particulièrement les coupures de 5, 10 et 20 dollars, qui sont les plus courantes.

Le faux monnayage étant un fléau international, tous les pays doivent conjuguer leurs efforts pour parvenir à le contrer. La Banque collabore régulièrement avec d'autres banques centrales à des projets touchant les différents aspects de l'émission de monnaie fiduciaire (voir l'encadré sur la conférence des pays côtiers du Pacifique à la page 34). De plus, elle est membre du Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, établi en 1993 par les gouverneurs des banques centrales du G10. Ce groupe s'est donné comme principale tâche d'élaborer un système visant à empêcher la reproduction de billets de banque à partir d'un ordinateur personnel et d'outils d'imagerie numérique. Le système ne recueille pas de données sur l'utilisation que les particuliers font de leurs ordinateurs, et les consommateurs ne devraient noter aucune différence dans la performance des produits qui en sont pourvus. L'implantation de cette technologie s'est poursuivie en 2003, plusieurs grands fabricants de logiciels et de matériel informatique l'ayant adoptée volontiers.

Sensibilisation du public

Une augmentation marquée de la contrefaçon des billets de 100 dollars, en 2001, avait incité des commerçants à refuser les grosses coupures. La Banque s'inquiète des conséquences de tels refus pour la confiance du public dans l'authenticité des billets et elle a intensifié ses démarches pour accroître la capacité des détaillants de détecter les faux.

La Banque a également mené des enquêtes trimestrielles sur les habitudes en matière de vérification des billets et les refus purs et simples de certaines coupures dans les commerces de détail. Ces enquêtes sont parmi les premières du genre jamais réalisées par une banque centrale. Elles révèlent que, dans l'ensemble en 2003, les billets de 100 dollars étaient acceptés dans 95 % des commerces recensés et vérifiés dans 59 % d'entre eux, bien que les chiffres varient d'une région à l'autre. Dans les deux cas, il s'agit d'une hausse de 5 points de pourcentage environ par rapport aux résultats de la première enquête, effectuée en 2002, ce qui représente une nette amélioration.

La Banque utilise les résultats de ces enquêtes pour intervenir plus activement auprès des commerces de détail. Faisant valoir que les techniques de vérification sont rapides et fiables, elle a réussi à en convaincre un certain nombre qu'ils agissent dans leur intérêt, et dans celui de leurs clients, s'ils vérifient l'authenticité des billets plutôt que de refuser d'emblée certaines coupures. En conséquence, plusieurs grandes chaînes nationales de restaurants-minute et de magasins ont recommencé à accepter les grosses coupures.

Les activités de la Banque en matière de sensibilisation relèvent principalement des programmes dirigés par les représentants des cinq bureaux régionaux de la Banque. Des campagnes d'information, comme les ateliers « Don't Pass the Buck » organisés d'abord à Calgary en collaboration avec des groupes locaux, ont eu lieu dans de nombreuses villes au pays, souvent de concert avec les services policiers, les chambres de commerce, les associations de gens d'affaires et les entreprises de la région.



Musée de la monnaie

Le Musée de la monnaie, qui est situé au siège de la Banque, à Ottawa, remplit une fonction essentielle en sensibilisant le public — et tout particulièrement les jeunes — au rôle et à l'importance historique de la monnaie (billets de banque, pièces de monnaie et autres objets). L'exposition interactive *Chaque sou compte*, montée en 2003, permet aux visiteurs d'avoir une idée des prix des produits dans un magasin de la première moitié du XX^e siècle. Un nouveau programme scolaire, *Échec à l'inflation!*, met à profit un éventail d'exposés, de simulations et de jeux interactifs pour faire connaître aux élèves les causes et les effets de l'inflation, et la façon dont la Banque du Canada se sert de la politique monétaire pour maintenir l'inflation à un niveau bas et stable. Le programme a reçu un prix d'excellence de l'Association des musées canadiens dans la catégorie « Programmes éducatifs ».

Le Musée a accueilli près de 30 000 visiteurs en 2003, et 3 400 autres personnes ont vu l'exposition itinérante *La vraie couleur de vos billets* dans diverses régions du pays.

De septembre à décembre 2003, le site Web du Musée, à l'adresse www.museedelamonnaie.ca, a été consulté 32 000 fois en moyenne chaque mois.



Lors de l'ouverture de la XVI^e conférence des sociétés d'impression de billets de banque des pays côtiers du Pacifique tenue par la Banque, Bonnie Schwab, chef du département des Opérations bancaires, reçoit le marteau dont elle se servira pour présider les débats. Nopporn Pramrojane, directeur général de l'imprimerie de la Banque de Thaïlande et président de la conférence précédente, observe la scène.

Pays côtiers du Pacifique : collaboration internationale

En partenariat avec ses deux imprimeurs, la Compagnie canadienne des billets de banque limitée et BA International Inc., la Banque a été l'hôte de la XVI^e conférence des sociétés d'impression de billets de banque des pays côtiers du Pacifique, à Banff, en Alberta, en septembre 2003.

Cette rencontre bisannuelle permet aux représentants des pays membres d'échanger de l'information sur la conception, la production, la distribution et la sécurité des billets de banque. Lors de la conférence de 2003, des groupes de travail techniques multinationaux ont fait état des recherches menées conjointement sur la fabrication de plaques pour l'impression en taille-douce, l'inspection automatisée des billets, les pratiques en matière de distribution des billets et la contrefaçon numérique.

La Banque du Canada, qui compte parmi les membres fondateurs de la conférence, avait déjà accueilli celle-ci en 1977. L'an dernier, l'événement a réuni 73 participants provenant de 15 pays membres et de 4 pays observateurs. Tous ont contribué activement à la mise en commun des idées et de l'expertise que favorise ce genre de rencontres.

Promotion de l'observation de la loi

La Banque travaille étroitement avec les procureurs et les organismes responsables de l'application de la loi afin de les sensibiliser au fait que la contrefaçon est un crime grave. En 2003, elle a étendu ses contacts au sein des services policiers et mis au point une déclaration de la victime détaillant les coûts économiques et sociaux de la contrefaçon. De plus, un réseau national a été constitué par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour améliorer le suivi des cas de contrefaçon et renforcer les mesures de dissuasion dans toutes les régions du pays.



Reproduction des images de billets de banque

Le code criminel canadien et la loi fédérale sur le droit d'auteur régissent la reproduction des images de billets de banque. Ils habilent la Banque du Canada à autoriser les reproductions qu'elle juge appropriées.

Après consultation avec l'industrie de la publicité et les services de police canadiens, la Banque a adopté une politique obligeant toute personne qui souhaite utiliser les images d'un billet de banque à obtenir au préalable sa permission écrite. Elle accordera généralement son autorisation s'il n'y a aucun risque que les images reproduites servent à des activités de contrefaçon.

On peut consulter la politique de la Banque dans le site Web de cette dernière, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/legislation/repro.html.

Un réseau d'information a également été établi à l'intention des procureurs fédéraux, provinciaux et territoriaux.

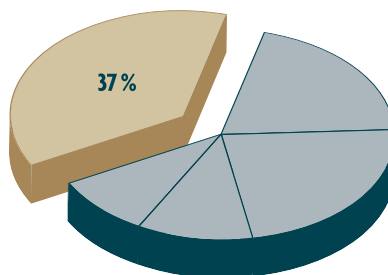
En outre, la Banque a créé un prix d'excellence qui sera décerné chaque année à un agent de police ayant fait preuve d'un engagement et d'un sens de l'initiative exemplaires dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon. Le prix sera remis pour la première fois en 2004 à la conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police, qui aura lieu à Vancouver.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation relatives à la fonction Monnaie se sont établies à 101,9 millions de dollars en 2003, soit environ 37 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. Cette somme représente une hausse de 23,1 millions de dollars par rapport à 2002.

Une bonne partie de l'augmentation est liée à la production de billets additionnels pour satisfaire aux normes de qualité plus élevées s'appliquant aux billets en circulation et pour constituer des stocks en prévision du lancement des grosses coupures de la nouvelle série. L'accroissement des dépenses tient aussi à l'élargissement des activités de communication visant à enrayer la contrefaçon ainsi qu'à la conception de caractéristiques de sécurité améliorées.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Monnaie





Conférenciers au colloque économique de la Banque tenu en décembre 2003 : (à gauche) Michel Poitevin, de l'Université de Montréal; (à droite, de haut en bas) Douglas Gale, de l'Université de New York; Xiaodong Zhu, de l'Université de Toronto; Usha Mittoo, de l'Université du Manitoba

SYSTÈME FINANCIER

La sûreté et l'efficience des institutions financières, des marchés et des systèmes de compensation et de règlement sont essentielles à l'activité économique, au Canada comme

à l'étranger. La Banque mène diverses activités en vue de promouvoir l'efficience, la fiabilité et la solidité du système financier, conformément à son engagement envers les Canadiens.

Maîtrise des risques inhérents aux systèmes de compensation et de règlement

La Banque assume la surveillance générale des principaux systèmes de compensation et de règlement. Son objectif à cet égard est de s'assurer que les mécanismes de limitation des risques dont sont pourvus ces systèmes éliminent virtuellement toute possibilité qu'une perturbation de leur fonctionnement ait de graves répercussions sur le système financier et sur l'économie dans son ensemble.

Ces cinq dernières années, le Canada a réalisé des progrès marqués dans la mise au point de systèmes de compensation et de règlement ultramodernes. L'année 2003 n'a pas fait exception, avec le lancement d'un nouveau système de compensation et de règlement des opérations sur titres appelé CDSX. Ce système, qui appartient à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et est exploité par elle, remplace le Service de compensation des titres d'emprunt et le Service de règlement des valeurs. Le CDSX traite d'ores et déjà presque toutes les opérations sur titres d'emprunt et sur actions effectuées au Canada. Du point de vue de la sûreté et de l'efficacité des opérations, il satisfait aux normes internationales en vigueur pour les systèmes comparables ou les dépasse. Il est de fait l'un des systèmes de compensation et de règlement des opérations sur titres les plus avancés au monde. En mars 2003, le CDSX a été assujéti à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, ce qui l'a placé sous la surveillance officielle de la Banque.

Le volume des opérations transitant par la Continuous Linked Settlement Bank (CLS Bank) a continué de croître rapidement depuis l'entrée en fonction de cette dernière en 2002. Ce système, qui est conçu de manière à éliminer presque entièrement le risque associé au règlement des opérations de change, a accepté en septembre 2003 quatre nouvelles devises — venues s'ajouter aux sept déjà admises — et a accueilli d'autres banques durant l'année. L'on estime que la CLS Bank assure aujourd'hui le règlement d'environ

40 % des opérations de change au monde, faisant dans ce domaine de plus en plus figure d'exemple. La Banque du Canada surveille la gestion des risques liés au règlement des opérations où intervient le dollar canadien, en collaboration avec la Banque fédérale de réserve de New York et d'autres banques centrales dont les devises sont admises dans le système.

Dans le cadre de son rôle de surveillance, la Banque du Canada prépare actuellement des protocoles d'entente avec les exploitants des principaux systèmes de compensation et de règlement au pays, à savoir l'Association canadienne des paiements et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée. Ces protocoles ont pour objet de régir la relation entre la Banque, en sa qualité d'organisme de surveillance, et les exploitants de ces systèmes, qui sont chargés de la sécurité et de l'efficacité de ces derniers. La Banque réexamine par ailleurs ses méthodes de supervision, compte tenu du fait que ses activités de surveillance sont de plus en plus axées sur la sûreté et l'efficacité des opérations plutôt que sur l'architecture des systèmes.

Planification de la poursuite des activités

Les plans de poursuite des activités sont une priorité pour la Banque depuis plusieurs années en raison des responsabilités qu'elle a en matière de surveillance des systèmes de compensation et de règlement ainsi que du rôle qu'elle joue sur les marchés financiers et à titre d'agent du gouvernement fédéral. Ces plans sont d'une importance capitale, comme l'ont bien montré la tempête de pluie verglaçante qui a frappé l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec en 1998, le passage à l'an 2000, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, l'épidémie de SRAS et la panne générale d'électricité en Ontario en 2003.

Le système financier canadien repose sur des systèmes de compensation et de règlement clés (qui traitent chaque jour des opérations totalisant des centaines de milliards de dollars). Le bon fonctionnement de ces systèmes est primordial, non seulement pour leurs



La réaction de la Banque à la panne d'électricité d'août 2003 en Ontario

Grâce à ses plans de poursuite des activités, la Banque était bien préparée. Elle a transféré promptement les activités essentielles du siège à son site de relève, et les principaux services bancaires qu'elle offre aux grands systèmes de compensation et de règlement n'ont pas été perturbés, ni d'ailleurs sa gestion des programmes d'emprunt du gouvernement fédéral. La Banque a également injecté des liquidités supplémentaires dans le système financier et maintenu le contact avec divers acteurs du marché pendant cette période afin de favoriser le bon fonctionnement du système financier canadien. Les procédures qui avaient été mises en place avec l'ACCOVAM et les autres parties concernées en vue de déterminer l'heure de fermeture des marchés et de communiquer avec les opérateurs en situation d'urgence se sont révélées efficaces. Compte tenu des doutes entourant la stabilité de l'alimentation en électricité une fois le courant rétabli et des appels à l'économie d'énergie lancés par les autorités de la province, la Banque a décidé de mener ses activités depuis son site de relève durant toute une semaine. Le dévouement de ses employés a joué un rôle déterminant dans sa capacité de maintenir les services essentiels au cours de cette période.

participants, mais également pour les autres agents économiques qui en dépendent. En janvier 2003, la Banque a réuni les exploitants et les principaux participants des systèmes de compensation et de règlement cruciaux au Canada pour les amener à évaluer plus en profondeur la capacité de ces systèmes de résister à des chocs de taille et de les surmonter rapidement tout en maintenant les services essentiels. La Banque se soucie tout particulièrement des retombées systémiques des plans de poursuite des activités instaurés par ses deux classes d'interlocuteurs et a cherché à savoir si une coordination des mesures prises dans ce cadre s'impose. À l'issue de la rencontre, l'Association canadienne des paiements et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée ont convenu de diriger conjointement un groupe de travail chargé d'étudier ces questions. Les travaux de ce groupe avancent à grands pas.

De concert avec le Comité des marchés des capitaux de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM), le Comité canadien du marché des changes et d'autres acteurs du marché, la Banque a veillé à ce que soient en place des mécanismes destinés à faciliter la collaboration des divers intervenants lorsque les marchés financiers sont perturbés. En 2003, le Comité canadien du marché des changes a créé un groupe de travail qui se penche sur les questions opérationnelles et le traitement administratif des transactions, y compris les plans de poursuite des activités. En septembre, les membres de ce groupe ont rencontré à New York ceux d'entités semblables établies ailleurs dans le monde.

Par ailleurs, la Banque réexamine constamment ses propres plans de poursuite des activités afin que les mécanismes en place pour soutenir les systèmes de compensation et de règlement clés et répondre aux besoins de financement de l'État soient les plus résilients possible. C'est dans cet esprit qu'elle a adopté des mesures supplémentaires pour assurer l'efficacité des opérations menées depuis son site de relève et consolider ses processus de communication interne et externe, et qu'elle étudie la possibilité que certaines opérations soient effectuées



Participants au colloque économique « L'évolution des systèmes financiers et les politiques publiques » tenu en décembre : (de gauche à droite) Joseph Atta-Mensah, de la Banque du Canada; Kina Chenard, de l'Université Laval; Gerald Goldstein, du Bureau du surintendant des institutions financières

manuellement à ses bureaux de Montréal et de Toronto si la situation de trésorerie du gouvernement l'exigeait.

Promotion de l'efficacité des marchés canadiens de capitaux

La Banque a à cœur le bon fonctionnement et l'efficacité des marchés financiers canadiens. Elle contribue à leur développement grâce notamment à divers partenariats, tant officiels qu'informels. Par le truchement de ses bureaux de Toronto, Montréal et New York, ainsi que de nombreux discours et exposés, la Banque s'est efforcée de consolider ses liens avec le secteur privé et de resserrer les relations de longue date qu'elle entretient avec des organismes de réglementation, des organisations du secteur public et des associations, comme l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, le Comité canadien du marché des changes et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Par exemple, la Banque a été l'hôte d'une série de réunions auxquelles ont participé le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières et les ACVM et qui ont servi de forum de dialogue entre les différentes instances de réglementation des marchés des titres au Canada. De plus, la Banque a collaboré avec le Comité de

la transparence du marché obligataire et le ministère des Finances à l'amélioration de la transparence des marchés des titres à revenu fixe. De concert avec le ministère des Finances, elle a contribué tout particulièrement à l'élaboration des modifications à apporter aux nouveaux textes des ACVM portant sur les systèmes de négociation parallèles (SNP)¹.

Recherche et communications

La Banque continue par divers moyens d'encourager le débat sur les questions relatives au système financier. Avec la parution depuis décembre 2002 de sa nouvelle publication semestrielle, la *Revue du système financier*, la Banque fournit dorénavant aux décideurs publics, aux acteurs du marché, aux organismes de réglementation et aux universitaires de l'information sur un éventail de sujets d'intérêt. Elle organise aussi davantage de conférences ayant trait au système financier. La Banque a accueilli un atelier portant sur les implications des innovations en matière d'instruments financiers en mai 2003 et un colloque ayant pour thème « L'évolution du système financier et les politiques publiques » en décembre. De plus, elle a parrainé des séances dans le cadre des réunions tenues en 2003 par la Northern Finance Association et attribué un prix couronnant le meilleur travail de recherche sur l'évolution des marchés de capitaux.

1. Les SNP sont des marchés financiers électroniques offrant des services de cotation et de négociation. Leur apparition au Canada est toute récente.

Au cours des deux dernières années, la Banque a consacré un nombre accru de recherches à diverses questions touchant la stabilité financière, l'innovation sur les marchés financiers, l'efficience de ces derniers, la gestion du risque opérationnel inhérent aux systèmes de compensation et de règlement ainsi que le développement de certains marchés et infrastructures spécialisés. La Banque invite régulièrement des universitaires à présenter des exposés à son personnel, qu'elle encourage vivement à travailler en collaboration avec des chercheurs de l'extérieur.

La Banque et la stabilité financière internationale

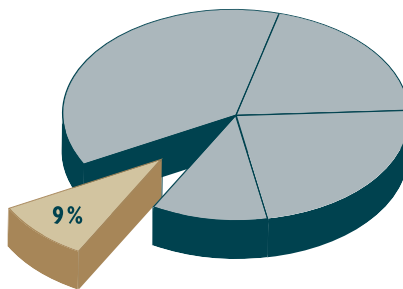
La Banque a continué en 2003 d'appuyer des activités visant à favoriser la stabilité financière à l'échelle mondiale. En voici des exemples :

- la Banque poursuit son travail d'élaboration et de promotion d'un cadre de prévention et de règlement des crises financières internationales;
- elle fait partie de plusieurs groupes mondiaux intéressés par la question de la stabilité financière, comme le G7, le G20, le Forum sur la stabilité financière et divers comités de la BRI. En collaboration avec la Bundesbank, elle organise au nom du G20 un atelier qui aura lieu à Ottawa en avril 2004 et qui portera sur le développement de marchés financiers intérieurs solides;
- elle participe à l'élaboration et à l'analyse des modifications proposées à l'accord de Bâle sur les fonds propres, qui ont pour objet d'encourager les banques à gérer plus efficacement le risque et d'établir une adéquation plus étroite entre leurs fonds propres et les risques auxquels elles s'exposent;
- elle fournit de l'aide technique à divers pays prenant part au Programme d'évaluation du secteur financier mené par le FMI.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation liées à la fonction Système financier se sont élevées à 24,4 millions de dollars en 2003, ce qui représente environ 9 % de l'ensemble des dépenses de la Banque. En 2002, cette fonction était rattachée aux Services de banque centrale. En 2003, les dépenses ont augmenté, en raison surtout de l'accroissement de l'effectif (et des coûts des avantages sociaux et du soutien connexes) auquel l'institution a dû procéder pour réaliser les objectifs définis dans son plan à moyen terme en matière de formulation de politiques, de recherche et d'opérations liées au système financier.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Système financier





La salle des marchés de la Banque



GESTION FINANCIÈRE

Le rôle d'agent financier que la Banque assume auprès du gouvernement du Canada constitue la plus importante de ses responsabilités au titre de la Gestion financière (services bancaires, gestion de la trésorerie et gestion de la dette et des réserves). Dans l'exercice de ces dernières, la Banque mène des opérations, effectue des recherches et des analyses, fournit des conseils stratégiques, prend des décisions

d'affaires complexes et investit beaucoup dans ses systèmes et son personnel en vue d'atteindre ses objectifs d'efficacité et d'efficacé.

En 2003, la structure de gestion encadrant ces activités a été renforcée et officialisée. Elle englobe maintenant un comité de gestion financière qui est composé de représentants de la Banque du Canada et du ministère des Finances et est chargé de superviser et d'orienter l'ensemble de la gestion de l'actif et du passif du gouvernement en monnaie canadienne et en devises étrangères. Afin de conférer plus d'indépendance à ses activités de supervision de la gestion des risques, la Banque a aussi créé le Bureau de surveillance des risques financiers, qui évalue son exposition aux risques et l'efficacité avec laquelle elle s'acquitte de ses fonctions d'agent financier.

Enfin, des liens de collaboration stratégiques et fonctionnels ont été établis entre le ministère des Finances, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Banque en matière de services bancaires et de gestion de la trésorerie.

Principaux changements aux programmes

En ce qui concerne le programme d'emprunt sur le marché intérieur, les efforts ont continué à viser le renforcement de l'efficacité opérationnelle et la promotion du bon fonctionnement du marché des titres d'État. L'une des initiatives à cet égard a été d'avancer la tenue des adjudications de bons du Trésor et d'autres adjudications en milieu de matinée, période la plus active de la journée sur le marché monétaire.

En conformité avec l'objectif du gouvernement de ramener la part de la dette à taux fixe des deux tiers à 60 % d'ici 2007-2008, l'encours des bons du Trésor a été porté à 117 milliards de dollars (en hausse de 13 milliards), et la part des emprunts à taux variable est passée de 35,6 à 37,7 %. Afin de soutenir la liquidité des émissions obligataires de référence malgré la réduction constante de l'encours des obligations, la Banque a effectué des opérations de rachat et a réussi de cette façon à maintenir les émissions brutes à environ 42 milliards de dollars. De plus, la Banque et le ministère des Finances ont procédé à un examen du programme d'émission des obligations à rendement réel sous l'angle de la structure du programme global d'emprunt.

Les réserves de change tenues dans le Compte du fonds des changes — qui servent à répondre aux besoins généraux de liquidités en devises étrangères du gouvernement et à favoriser un comportement ordonné sur le marché des changes — ont diminué de 0,9 milliard de dollars É.-U. pour s'établir à 36,3 milliards de dollars É.-U. En raison de l'appréciation de l'euro et de la réévaluation des réserves qui s'est ensuivie, la Banque n'a eu à refinancer que 0,2 milliard des 3,6 milliards de dollars É.-U. d'engagements arrivant à échéance. Depuis 1998, le Compte du fonds des changes est géré selon un système d'appariement

des avoirs et des engagements de manière à réduire au minimum le risque de marché et le risque de change. La position débitrice nette, que l'achat ordonné de devises américaines sur le marché des changes avait fait diminuer depuis la dernière intervention en 1998, a été éliminée au milieu de l'année 2003.

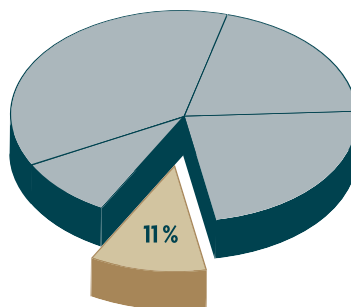
En décembre 2003, le programme de vente de lingots d'or du gouvernement a pris fin. Depuis 1980, le gouvernement écoulait graduellement ses réserves d'or en vue d'améliorer la liquidité et le rendement de ses réserves de change internationales.

L'efficacité opérationnelle et la capacité d'évaluer les risques associés au portefeuille du Compte du fonds des changes et le rendement de celui-ci ont été nettement renforcées grâce à la mise en place d'un nouveau système qui permet d'enregistrer, de suivre et de traiter les transactions. Celui-ci servira de système officiel de comptabilité des opérations du Compte.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation de la fonction Gestion financière se sont établies à 31,0 millions de dollars en 2003, soit environ 11 % de l'ensemble des dépenses de la Banque. En 2002, cette fonction était rattachée aux Services de banque centrale. Les dépenses liées à l'amélioration de l'infrastructure des systèmes ont augmenté conformément à l'objectif que la Banque s'est fixé, dans le plan à moyen terme, de fournir au gouvernement canadien des services de gestion financière de qualité, efficaces et à moindre coût.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Gestion financière



Obligations d'épargne du Canada



Obligations d'épargne du Canada

Dormez tranquille en préparant l'avenir dès maintenant.

Programme d'épargne-salaire
Le RER du Canada

SERVICES RELATIFS AUX TITRES DESTINÉS AUX PARTICULIERS

Le programme fédéral de placement des titres au détail englobe les traditionnelles Obligations d'épargne du Canada (OEC), encaissables à n'importe quel moment, et les Obligations à prime du Canada (OPC), qui sont assorties, à l'émission,

d'un taux d'intérêt plus élevé que les OEC, mais qui ne peuvent être encaissées qu'une fois l'an. Un nouveau produit destiné aux particuliers, le Titre de placement du Canada (TPC), a été lancé à l'automne 2003 dans le cadre d'un projet pilote.

Le TPC est un titre à long terme qui n'est pas remboursable avant l'échéance, mais peut être cédé, et qui est vendu exclusivement par l'entremise des courtiers en valeurs mobilières. Par contre, les obligations sont offertes par un réseau d'agents vendeurs ainsi qu'au sein d'entreprises participant au Programme d'épargne-salaire; elles peuvent aussi être souscrites directement par téléphone ou par Internet.

En sa qualité d'agent financier du gouvernement, la Banque est chargée de fournir un soutien aux opérations et aux systèmes, des services comptables ainsi que des conseils à l'appui du programme de placement des titres au détail. Ce programme relève du ministère des Finances, qui en confie la direction à son agence, Placements Épargne Canada; cette dernière veille à l'orientation stratégique du programme, notamment des produits offerts, des ventes, de la commercialisation et des relations publiques.

Des services administratifs plus efficaces

En septembre 2001, la Banque a imparti à EDS Canada Inc. les opérations administratives liées au traitement des titres au détail. Elle demeure l'ultime responsable de la prestation de ces services, et c'est son Bureau de gestion de la dette qui gère le contrat avec le fournisseur. Les gains d'efficacité réalisés ces deux dernières années tiennent principalement à cette impartition. Après une réduction de 4 % en 2002, les coûts ont encore baissé de 9 % en 2003 et les niveaux de service stipulés dans l'entente avec EDS ont été respectés dans une très large mesure. Selon un sondage mené auprès des clients au premier semestre de 2003, la satisfaction à l'égard du service est très élevée.

Ne se contentant pas des gains d'efficacité accrus que doit procurer l'impartition, les responsables du programme de placement des titres au détail ont accordé beaucoup d'attention, depuis la fin de 2002 et tout au long de 2003, à la mise au point d'initiatives visant à réduire davantage les coûts d'exploitation.

Les opérations administratives liées aux obligations détenues dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et des fonds enregistrés de revenus de retraite (FERR) ont fait l'objet d'un nouvel appel

d'offres, qui s'est traduit par des économies annuelles de 1,0 million de dollars. Les niveaux de service seront maintenus.

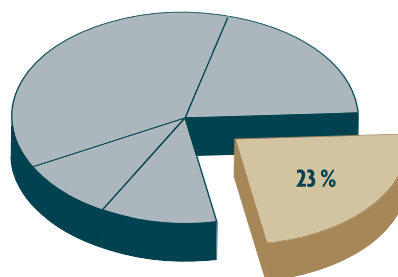
Grâce à la mise en œuvre d'une application Web, les participants au Programme d'épargne-salaire ont maintenant la possibilité de soumettre des demandes de renseignements et d'encaisser leurs obligations en ligne, sans l'intervention d'un représentant du service à la clientèle. À l'heure actuelle, plus de 40 % des demandes de rachat émanant de ces participants sont traitées par l'entremise des nouveaux services automatisés, moins coûteux.

Certains instruments destinés aux particuliers sont vendus par les courtiers et détenus par ceux-ci au nom des clients. Afin que les procédures et l'infrastructure dont se servent les courtiers pour la vente et la gestion des titres d'emprunt puissent s'appliquer à ces instruments, la Banque a transféré le registre les concernant à La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée. À long terme, le parachèvement de cette initiative sera avantageux sur le plan financier à la fois pour le programme de placement des titres au détail et pour les courtiers.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation se rapportant aux Services relatifs aux titres destinés aux particuliers se sont établies à 63,8 millions de dollars, soit 23 % des dépenses d'exploitation totales de la Banque. En 2003, les coûts associés à cette fonction ont diminué de 6,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, grâce en partie au fait que les principaux systèmes de soutien sont entièrement amortis.

Part des dépenses totales attribuable aux activités liées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers





SOMMAIRE
FINANCIER



REVENUS ET DÉPENSES

Revenus de placements

En 2003, les revenus que la Banque a tirés de son portefeuille de placements, qui est surtout composé de titres d'État, ont totalisé 2,0 milliards de dollars, soit le même montant qu'en 2002. Les revenus nets (déduction faite des dépenses) qu'elle a versés au gouvernement canadien se sont chiffrés à 1,8 milliard de dollars, tout comme l'année précédente.

Les revenus nets ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de la gestion de la Banque. Celle-ci intervient sur les marchés financiers pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus. Le niveau des dépenses d'exploitation permet donc mieux de juger de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

Dépenses d'exploitation

Initiatives stratégiques

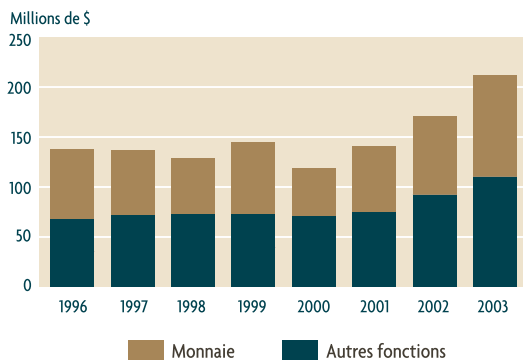
Le plan à moyen terme de la Banque pour 2003-2005 renferme un certain nombre de priorités d'ordre stratégique qui s'articulent autour de quatre grands axes, à savoir la recherche et l'analyse, l'établissement de partenariats, le renforcement de la sécurité des billets de banque canadiens et l'amélioration de l'efficacité organisationnelle.

En 2003, les dépenses d'exploitation se sont établies à 212 millions de dollars, en hausse de 41 millions par rapport à 2002. Plus de la moitié de cette augmentation, soit 23,1 millions de dollars, est attribuable à l'accroissement des dépenses relatives à la fonction Monnaie, lequel résulte de la stratégie en trois volets que la Banque met en œuvre pour fournir des billets de banque plus sûrs. Cette stratégie implique des investissements importants à moyen terme aux chapitres de la sécurité des billets, de la sensibilisation du public et de l'observation de la loi. La montée des dépenses en 2003 est due en grande partie aux préparatifs entrepris en vue de l'émission en 2004 des nouvelles coupures de 20, 50 et 100 dollars. Le lancement du nouveau billet de 100 dollars, au début de 2004, témoigne des progrès notables qui ont été accomplis dans ce domaine.

Les avancées réalisées dans les autres secteurs prioritaires énumérés dans le plan à moyen terme de la Banque — recherche et analyse, établissement de partenariats et efficacité organisationnelle — touchent principalement les programmes de travail des trois autres grandes fonctions de la Banque : Politique monétaire, Système financier et Gestion financière. Les dépenses d'exploitation pour l'ensemble de celles-ci ont augmenté de 17,9 millions de dollars,

Dépenses d'exploitation

Politique monétaire, Monnaie, Système financier et Gestion financière



ce qui s'explique par les coûts accrus au titre de la main-d'œuvre et de l'infrastructure. Les initiatives menées dans ces secteurs visent notamment à élargir et à approfondir la recherche sur les questions d'ordre structurel et régional, sur l'efficacité des marchés de capitaux et sur la stabilité du système financier canadien; à renforcer la capacité de poursuite des activités; à soutenir les activités de gestion financière effectuées pour le compte du gouvernement; à attirer et à retenir des employés qualifiés; et à améliorer la prestation des services internes et des services fournis aux clients de la Banque.

Traitements et avantages sociaux

La Banque a pour stratégie d'offrir un programme de rémunération globale qui soutient la comparaison avec le marché afin d'attirer le personnel dont elle a besoin et de le fidéliser.

En 2003, les échelles salariales de la Banque ont été relevées de 2 1/2 %. De plus, les dépenses salariales totales ont augmenté par suite de la modification de la composition de l'effectif, qui compte davantage d'analystes et de chercheurs et moins d'employés de soutien. Ce changement reflète l'effet combiné des efforts de rationalisation et du recrutement entrepris pour que les initiatives stratégiques soient menées à bien. Les dépenses au titre des avantages sociaux existants ont crû de pair avec la modification de l'effectif ainsi qu'en raison de la montée des coûts des soins médicaux et dentaires.

Plus de la moitié de la hausse totale des traitements et du coût des avantages sociaux en 2003 tient à la constitution de provisions comptables. La Banque a dû procéder à un ajustement ponctuel de 3 millions de dollars pour prendre en compte les primes de rendement réoctroyables dans l'année où celles-ci sont gagnées. En outre, la mise à jour

des estimations et des hypothèses que l'institution a opérée pour se conformer aux normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) explique environ 8 millions de dollars de l'augmentation du coût des avantages sociaux. Les dépenses annuelles comptabilisées à l'égard des avantages sociaux futurs peuvent être particulièrement sensibles au taux d'actualisation annuel prescrit par l'ICCA. Les notes complémentaires aux états financiers fournissent une description détaillée des dépenses à ce chapitre.

Autres dépenses

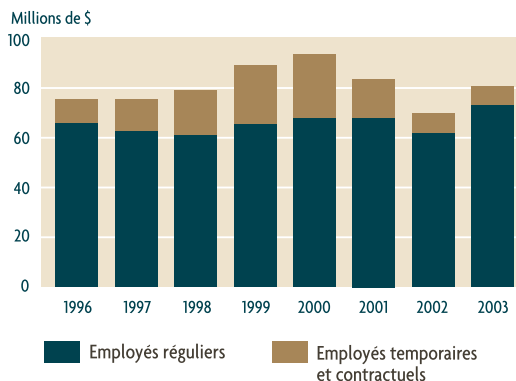
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque fournit des services selon le principe du recouvrement des coûts à Placements Épargne Canada, l'agence du ministère des Finances chargée depuis sa création en 1996 du programme de placement des titres au détail du gouvernement.

En 2003, les dépenses associées à la fonction Services relatifs aux titres destinés aux particuliers ont baissé — comme elles l'ont fait en 2002, un an après que la Banque a imparti à EDS Canada Inc. les opérations liées à ces titres.

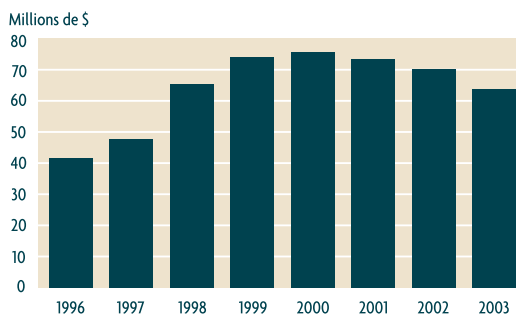
Dépenses salariales

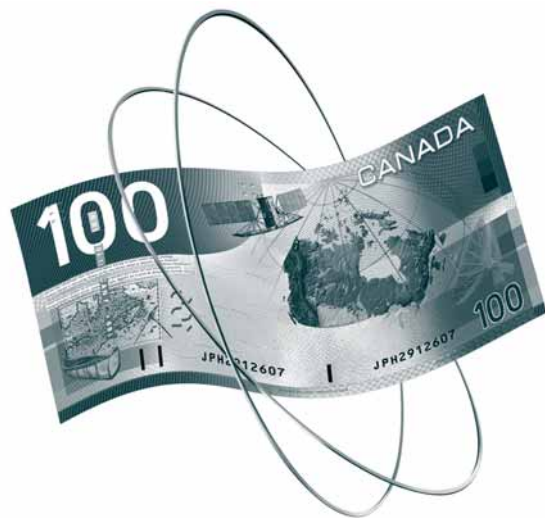
Politique monétaire, Monnaie, Système financier, Gestion financière et Services relatifs aux titres destinés aux particuliers



Dépenses d'exploitation

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers





ÉTATS FINANCIERS

(Exercice terminé le 31 décembre 2003)

BANQUE DU CANADA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a élaboré et mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, les données financières sont fiables, l'actif est bien protégé, le passif est constaté et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque; ils possèdent des connaissances financières appropriées, et au moins l'un d'eux est un expert financier. Le Comité de la vérification a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Deloitte & Touche s.r.l. et Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, dont le rapport figure ci-après. Ceux-ci ont acquis une compréhension des mécanismes de contrôle interne de la Banque et de ses règles de présentation de l'information financière pour pouvoir préparer et mener les sondages et les procédures de vérification qu'ils ont jugés nécessaires en l'état pour exprimer une opinion dans leur rapport. Les vérificateurs externes ont eu un libre accès au Comité de la vérification pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.



D. A. Dodge, gouverneur



S. Vokey, CA, comptable en chef

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2003 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



DELOITTE & TOUCHE S.R.L.

Comptables agréés



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Société en nom collectif
Comptables agréés

Ottawa, Canada
Le 20 janvier 2004

BANQUE DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	2003	2002
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 42,4 millions de \$ (8,3 millions de \$ en 2002).....	1 971,5	2 016,6
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire.....	54,6	51,1
Monnaie.....	101,9	78,8
Système financier.....	24,4	15,9
Gestion financière.....	31,0	25,1
	211,9	170,9
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses.....	63,8	70,3
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers – Dépenses recouvrées.....	(63,8)	(70,3)
	211,9	170,9
AUTRES DÉPENSES		
Coûts de restructuration (note 12).....	–	23,3
	211,9	194,2
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 759,6	1 822,4

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

BILAN

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003


ACTIF

	2003	2002
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines.....	532,9	674,2
Autres devises	8,4	4,4
	<u>541,3</u>	<u>678,6</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 4)	-	534,9
Placements (note 5)		
Bons du Trésor du Canada	12 511,2	13 113,1
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada échéant dans les trois ans	8 534,3	8 571,3
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada n'échéant pas dans les trois ans.....	20 130,5	18 648,7
Autres placements	2,6	2,6
	<u>41 178,6</u>	<u>40 335,7</u>
Immeubles de la Banque (note 6).....	130,9	135,1
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente.....	1 902,1	1 904,8
Tous les autres éléments de l'actif (note 7)	365,0	369,7
	<u>2 267,1</u>	<u>2 274,5</u>
	<u>44 117,9</u>	<u>43 958,8</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF ET CAPITAL

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	<u>En millions de dollars</u>	
Billets de banque en circulation	42 190,6	41 146,7
Dépôts		
Gouvernement du Canada	533,0	534,6
Banques	359,5	1 065,5
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	140,8	125,8
Autres dépôts	337,2	415,0
	1 370,5	2 140,9
 Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	403,0	516,2
 Autres éléments du passif		
Tous les autres éléments du passif	123,8	125,0
	44 087,9	43 928,8
 Capital		
Capital-actions (note 8)	5,0	5,0
Réserve légale (note 9).....	25,0	25,0
	30,0	30,0
	44 117,9	43 958,8




D. A. Dodge, gouverneur



S. Vokey, CA, comptable en chef



Au nom du Conseil
J. S. Lanthier, C.M., FCA
Président du Comité de la vérification
et administrateur principal



A. Landry, c.r.
Présidente du Comité
de la planification et du budget

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003

1. Les fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité financière et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces cinq fonctions conformément au modèle de répartition par activités de la Banque.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et veille à décourager la contrefaçon en menant des recherches sur les éléments de sécurité des billets, en informant le public et en travaillant en partenariat avec les organismes d'application de la loi, et elle détruit et remplace les billets endommagés.

Système financier

Cette fonction vise la promotion de la fiabilité, de la solidité et de l'efficience du système financier au Canada et dans le monde.

Gestion financière

La Banque assure des services de gestion financière efficaces et efficients à titre d'agent financier du gouvernement, ainsi que pour son propre compte et pour celui d'autres clients.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soient assurés divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada, d'obligations à prime du Canada et de titres de placement du Canada, grâce à un soutien efficient des opérations et des systèmes. Elle recouvre le coût des opérations liées aux titres destinés aux particuliers.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme la position de liquidité et de trésorerie de la Banque ne revêt pas un intérêt important pour les lecteurs des présents états financiers, un état des flux de trésorerie n'a pas été établi. On peut trouver des renseignements concernant les activités de la Banque dans l'*État des revenus et dépenses* et le *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels et des mesures que la Banque est susceptible de prendre dans l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Les coûts et les obligations de ces régimes sont établis par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations et en fonction de la meilleure estimation de la direction quant au rendement prévu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge du départ à la retraite des employés et aux coûts prévus des soins de santé. La direction estime que les hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût net des prestations de pension et autres prestations de retraite sont des hypothèses à long terme compatibles avec la nature, à long terme également, des avantages sociaux futurs des employés.

Les dépenses constatées (revenus constatés) au titre des régimes durant la période comprennent le coût des prestations au titre des services rendus par les employés au cours de l'exercice, plus les intérêts sur les obligations des régimes, moins le rendement prévu de l'actif, plus l'amortissement des coûts engagés antérieurement ainsi que des pertes et gains actuariels. Le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice et les frais d'intérêts sur le passif sont comptabilisés comme des dépenses engagées. Le rendement prévu de l'actif des régimes pour l'année est fondé sur un taux de rendement cible par année appliqué à la valeur de l'actif établie en fonction du marché, elle-même déterminée d'après la valeur marchande de l'actif corrigée pour tenir compte de l'amortissement sur cinq ans de l'excédent (déficit) annuel des rendements des placements par rapport aux cibles visées. Les coûts engagés antérieurement, comme l'obligation transitoire initiale et le coût des modifications aux régimes, sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité prévue des participants actifs, qui a été fixée à 12 ans pour les régimes de pension et les programmes d'indemnité de départ et d'allocation de retraite, à 14 ans pour le régime de soins médicaux postérieurs à la retraite et à 7 ans pour les régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Les gains (pertes) actuariels cumulatifs dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de l'actif des régimes établie en fonction du marché sont amortis en fonction de la durée moyenne résiduelle d'activité des participants actifs.

En 2003, la Banque a adopté les recommandations du Conseil des normes comptables intitulées « Avantages sociaux futurs — Informations supplémentaires à fournir ». (Voir note 10.)

d) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte.

f) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

g) Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties, et il s'agit généralement de prêts à un jour. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux revenus à la date de l'opération.

h) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

i) Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à la date de

revente convenue, généralement le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur les marchés des titres du gouvernement canadien.

Les opérations de pension à plus d'un jour sont des transactions en vertu desquelles la Banque achète des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à la date de revente convenue, généralement après le jour ouvrable suivant. Ces opérations se font aux taux d'intérêt du marché et, à l'instar des prises en pension spéciales, sont conclues avec des négociants principaux.

Le poste du bilan « Titres achetés dans le cadre de conventions de revente » est constitué de prêts entièrement garantis. Le montant inscrit inclut le coût d'acquisition initial des titres.

j) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens.

La Banque verse sur les dépôts du gouvernement canadien des intérêts quotidiens calculés au taux du marché, plus précisément en fonction du rendement moyen pondéré des dépôts à terme du gouvernement canadien dont l'échéance est la plus courte (habituellement un jour ouvrable) et qui sont adjudés tous les matins à un groupe de participants admissibles du marché financier.

La Banque rémunère les soldes créditeurs des banques et des autres membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) à l'issue du processus de règlement quotidien dans le STPGV à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 50 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte). Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 2003 (la même marge qu'en 2002).

Sur les dépôts des autres institutions financières, la Banque paie des intérêts à un taux variant entre 0 %, pour les comptes ne portant pas intérêt, et un taux quotidien équivalant au rendement moyen des bons du Trésor à trois mois moins 0,20 point de pourcentage.

k) Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette

opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État dont le volume d'activité sur le marché des titres du gouvernement canadien dépasse un seuil donné. Les cessions en pension sont considérées comme des emprunts garantis et sont inscrites au montant auquel les titres ont été initialement cédés, majoré de l'intérêt couru.

l) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	2003	2002
	En millions de dollars	
Traitements	79,2	69,9
Avantages sociaux et autres frais de personnel	25,7	15,3
Coût des billets de banque	46,6	31,9
Entretien des immeubles.....	21,5	17,9
Services et fournitures.....	93,4	90,5
Amortissement.....	19,3	24,3
	<u>285,7</u>	<u>249,8</u>
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(63,8)	(70,3)
Autres	(10,0)	(8,6)
	<u>211,9</u>	<u>170,9</u>
Coûts relatifs à la restructuration	-	<u>23,3</u>
Total	<u>211,9</u>	<u>194,2</u>

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services.

4. Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements

En novembre 2003, l'Association canadienne des paiements et la Banque du Canada sont passées du règlement le même jour au règlement pour valeur le lendemain en ce qui concerne les effets de paiement compensés dans le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR). Cette mesure a éliminé la nécessité d'antidater les résultats du règlement des paiements effectué par l'entremise de ce système.

La suppression du règlement rétroactif signifie que les résultats sont dorénavant inscrits dans les livres de la Banque le jour où les effets sont effectivement réglés dans le SACR. En outre, l'exploitation du système ne nécessite plus l'octroi d'avances aux membres de l'Association canadienne des paiements ni la tenue de dépôts de la part de ces derniers, lesquels figuraient dans le bilan de la Banque (le montant des avances comptabilisées en 2002 s'élevait à 534,9 millions de dollars).

5. Placements

Titres	2003			2002		
	En millions de dollars			En millions de dollars		
	Coût après amortissement	Juste valeur marchande	Rendement moyen (%)	Coût après amortissement	Juste valeur marchande	Rendement moyen (%)
Bons du Trésor du Canada	12 511,2	12 521,3	2,8	13 113,1	13 126,3	3,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les 3 ans	8 534,3	8 842,5	5,4	8 571,3	8 883,8	5,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 3 ans mais pas plus de 5 ans	5 760,2	6 147,5	5,6	4 599,5	4 968,7	6,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 5 ans mais pas plus de 10 ans	9 027,9	9 749,5	5,8	9 225,9	10 039,9	6,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans plus de 10 ans	5 342,4	6 026,9	6,2	4 823,3	5 398,5	6,3
	<u>41 178,6</u>	<u>43 287,7</u>		<u>40 333,1</u>	<u>42 417,2</u>	
Autres placements	2,6	2,6		2,6	2,6	
	<u>41 181,2</u>	<u>43 290,3</u>		<u>40 335,7</u>	<u>42 419,8</u>	

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. Au 31 décembre 2003, aucun titre n'avait été prêté en vertu du programme de prêt de titres.

6. Immeubles de la Banque

	2003			2002		
	En millions de dollars			En millions de dollars		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	167,5	81,6	85,9	167,5	78,3	89,2
Matériel informatique et logiciels	57,7	43,0	14,7	53,5	42,7	10,8
Autre équipement	136,8	107,7	29,1	135,5	105,9	29,6
	<u>362,0</u>	<u>232,3</u>	<u>129,7</u>	<u>356,5</u>	<u>226,9</u>	<u>129,6</u>
Projet en cours	1,2	-	1,2	5,5	-	5,5
	<u>363,2</u>	<u>232,3</u>	<u>130,9</u>	<u>362,0</u>	<u>226,9</u>	<u>135,1</u>

Le projet en cours a pour objet le remplacement du système de prestation des services de ressources humaines. L'amortissement, calculé sur cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire, débutera en 2004, au terme du projet.

Le nouveau système automatisé de la Banque assurant la gestion des réserves de change a été mis en service dans le courant de l'année et est compris dans le poste « Matériel informatique et logiciels ».

7. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements canadiens totalisant 257,9 millions de dollars (267,9 millions en 2002). Est également compris l'actif au titre des prestations de retraite constituées, qui s'élève à 78,6 millions de dollars (70,7 millions en 2002).

8. Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

9. Réserve légale

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve légale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

10. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire.

Description des régimes

a) Régimes de pension

Le Régime de pension de la Banque du Canada a été créé conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*. Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées auquel participent la majorité des employés de la Banque. Le Régime prévoit le versement de prestations de retraite et de prestations de survivant ainsi que des remboursements en cas de cessation d'emploi ou de décès. Le calcul de la pension est principalement fonction du nombre d'années de service et du montant moyen des gains ouvrant droit à pension et s'applique en règle générale dès l'entrée en fonction. En 1992, une convention de retraite a été instituée afin d'accroître la pension des employés dont les cotisations dépassent le plafond établi par l'Agence des douanes et du revenu du Canada à l'égard des régimes de pension agréés. Les pensions sont indexées en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date

où les paiements commencent d'être effectués et le 1^{er} janvier de chaque année par la suite. Le 1^{er} décembre 2003, par suite de la mise en place de la nouvelle structure de gouvernance du Régime de pension de la Banque, cette dernière a nommé une société de fiducie indépendante (Compagnie Trust CIBC Mellon) à titre de fiduciaire du Fonds de pension en fiducie de la Banque du Canada. Avant décembre 2003, les fiduciaires étaient nommés individuellement par le Conseil d'administration de la Banque.

b) Autres régimes d'avantages sociaux

La Banque a instauré un régime de soins médicaux, de soins dentaires et d'assurance vie pour les retraités, ainsi qu'un régime autogéré d'assurance invalidité de longue durée et de maintien des avantages pour les employés frappés d'invalidité. Elle offre également un programme d'indemnité de départ et d'allocation de retraite à la plupart de ses employés. Ces régimes et programmes ne sont assujettis à aucune exigence en matière de capitalisation.

Politique de financement

Le niveau des cotisations au Régime de pension est déterminé d'après les évaluations actuarielles qui sont effectuées au moins tous les trois ans. La plus récente évaluation actuarielle menée aux fins de la capitalisation du Régime a eu lieu au 1^{er} janvier 2002. Ces évaluations sont faites conformément aux dispositions législatives pertinentes et aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires en matière d'évaluation des régimes de pension. Les employés sont tenus de verser au Régime un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension, soit 5,7 %, à hauteur du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), et 7,5 % des gains dépassant le MGAP, jusqu'à ce que le nombre d'années de service portées à leur crédit atteigne le maximum de 35. En raison de l'excédent qu'enregistre le Fonds de pension en fiducie, la Banque a dû, en vertu de la loi, cesser de cotiser au Régime en date du 1^{er} janvier 2000. La prochaine évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation sera effectuée au 1^{er} janvier 2005. La Banque est tenue d'assurer le financement du Fonds en fiducie complémentaire en tant que répondant du Régime.

Actif des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes

	<u>Régimes de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	<u>En millions de dollars</u>		<u>En millions de dollars</u>	
Évolution de la juste valeur de l'actif des régimes¹				
Juste valeur de l'actif des régimes				
au début de l'exercice	639,2	690,6	-	-
Cotisations de la Banque	3,1	2,7	-	-
Cotisations des employés	5,2	5,1	-	-
Versements et transferts de prestations	(26,2)	(22,0)	-	-
Rendement réel de l'actif des régimes	105,5	(37,2)	-	-
<i>Juste valeur de l'actif des régimes</i>				
<i>à la fin de l'exercice</i>	726,8	639,2	-	-

1. L'actif est détenu dans le Fonds de pension en fiducie et dans le Fonds en fiducie complémentaire de la Banque du Canada. Évalué à sa juste valeur, l'actif du Fonds de pension en fiducie se répartissait comme suit au 31 décembre 2003 : 59,6 % en actions, 27 % en obligations, 10 % en valeurs à rendement réel, 2 % en biens immobiliers et 1,4 % en encaisse et placements à court terme. L'actif du Fonds en fiducie complémentaire se composait à 53 % d'actions et à 47 % de titres à court terme.

Actif des régimes, obligation au titre des prestations constituées et situation des régimes (suite)

	Régimes de pension		Autres régimes ¹	
	2003	2002	2003	2002
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	612,1	486,4	106,4	87,4
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	17,7	13,3	4,4	3,5
Frais d'intérêts	33,9	29,2	5,8	5,2
Versements et transferts de prestations	(26,2)	(22,0)	(6,6)	(5,4)
Coût des modifications aux régimes	-	27,6	-	-
Perte actuarielle	25,8	77,6	2,7	16,4
Extinction de l'obligation en raison de la compression	-	-	-	(0,7)
<i>Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice</i>	<u>663,3</u>	<u>612,1</u>	<u>112,7</u>	<u>106,4</u>
Situation des régimes				
Excédent (insuffisance) de la juste valeur de l'actif des régimes par rapport à l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	63,5	27,1	(112,7)	(106,4)
Obligation (actif) transitoire nette non amortie	(100,6)	(113,2)	29,2	33,0
Coût non amorti des modifications	24,2	26,5	5,0	6,0
Perte actuarielle nette non amortie	91,5	130,3	18,2	15,9
<i>Actif (passif) au titre des prestations constituées</i>	<u>78,6</u>	<u>70,7</u>	<u>(60,3)</u>	<u>(51,5)</u>

1. L'évaluation actuarielle des avantages sociaux futurs des employés tient compte des taux d'augmentation annuels hypothétiques suivants en ce qui a trait au coût des prestations par participant au titre des soins de santé : 10 % pour les médicaments et 9 % pour les frais d'hospitalisation, diminuant à 4,5 % sur 10 ans et demeurant à ce niveau par la suite (9 % en 2002, diminuant à 4,5 % sur 10 ans), et 4 % pour les soins dentaires (3 % en 2002). Le taux d'augmentation hypothétique du coût des soins de santé est de 9,63 % au cours de la prochaine année, diminuant à 4,5 % d'ici 2013 (9 % en 2002, diminuant à 4,5 % d'ici 2012). Une hausse de un point de pourcentage des taux d'augmentation hypothétiques du coût des soins de santé aurait fait croître le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice et les frais d'intérêts, d'une part, et l'obligation, d'autre part, de 1,0 million et 13,4 millions de dollars respectivement dans le cas des avantages postérieurs à la retraite, et de 0,03 million et 0,18 million de dollars respectivement dans celui des avantages postérieurs à l'emploi. Une réduction de un point de pourcentage des taux d'augmentation hypothétiques du coût des soins de santé aurait fait diminuer le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice et les frais d'intérêts, d'une part, et l'obligation, d'autre part, de 0,77 million et 10,4 millions de dollars respectivement dans le cas des avantages postérieurs à la retraite, et de 0,02 million et de 0,15 million de dollars respectivement dans celui des avantages postérieurs à l'emploi.

L'actif au titre des prestations constituées pour les régimes de pension à prestations déterminées est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments de l'actif ». Le passif total au titre des prestations constituées pour les autres régimes est inclus dans le poste du bilan « Tous les autres éléments du passif ».

Hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées (moyennes pondérées)

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
Taux d'actualisation	5,25 %	5,50 %	5,30 %	5,30 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
	+prime au rendement	+prime au rendement	+prime au rendement	+prime au rendement

Dépenses (revenus) nettes engagées au titre des régimes durant la période

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2003	2002	2003	2002
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	12,3	8,1	4,3	3,5
Frais d'intérêts	33,9	29,2	5,8	5,2
Rendement réel de l'actif des régimes	(105,5)	37,2	-	-
Coût des modifications aux régimes	-	27,6	-	-
Perte actuarielle	25,8	77,6	2,7	16,4
Extinction de l'obligation en raison de la compression	-	-	-	(0,7)
Perte sur compression	-	-	0,1	2,7
<i>Dépenses (revenus) nettes engagées au titre des régimes durant la période</i>	(33,5)	179,7	12,9	27,1

Dépenses (revenus) nettes constatées au titre des régimes durant la période¹

Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	12,3	8,1	4,3	3,5
Frais d'intérêts	33,9	29,2	5,8	5,2
Rendement prévu de l'actif des régimes	(41,1)	(38,8)	-	-
Perte sur compression	-	-	0,1	2,7
Amortissement de l'obligation (de l'actif) transitoire	(12,6)	(12,6)	3,5	3,6
Amortissement du coût des modifications aux régimes	2,3	1,2	1,0	1,0
Amortissement de la perte actuarielle nette	0,4	0,5	0,4	-
<i>Dépenses (revenus) nettes constatées au titre des régimes durant la période</i>	(4,8)	(12,4)	15,1	16,0

1. Un taux d'actualisation hypothétique de 5,50 % (5,75 % en 2002) et un taux de rendement prévu de l'actif des régimes de 6 % (5,70 % en 2002) ont été utilisés pour calculer les dépenses des régimes de pension liées aux prestations. Un taux d'actualisation de 5,30 % (5,99 % en 2002) a été retenu pour calculer les dépenses des autres régimes liées aux prestations. Un taux hypothétique de croissance de la rémunération de 4 % (3 % en 2002) a été retenu pour calculer les dépenses de tous les régimes au titre des prestations de pension.

Sensibilité aux principales hypothèses en 2003 — Incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un quart de point de pourcentage des taux hypothétiques

	Variation de l'obligation	Variation des dépenses
	En millions de dollars	En millions de dollars
Régimes de pension		
Variation du taux d'actualisation	(28,4) / 28,4	(0,9) / 1,9
Variation du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes		(1,7) / 1,7
Autres régimes		
Variation du taux d'actualisation	(4,3) / 4,5	(0,4) / 0,4

11. Engagements, éventualités et garanties

a) Exploitation

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2011. Au 31 décembre 2003, des montants fixes totalisant 110,6 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des montants variables qui sont fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada.

Les engagements liés aux autres services de soutien totaliseront 1,8 million de dollars au cours de la prochaine année. Le contrat actuel est renouvelable en juin 2004, avec possibilité de deux prolongations d'un an.

b) Contrats de devises

La Banque a conclu un accord de swap de devises se chiffrant à 2 milliards de dollars É.-U. avec la Réserve fédérale des États-Unis, un autre d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens avec la Banque du Mexique, et un troisième avec le Compte du fonds des changes du gouvernement canadien. Aucun tirage n'a été effectué sur ces mécanismes en 2003 et en 2002, et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre 2003.

c) Contrats de titres

Au 31 décembre 2003, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 2,75 %) s'élevait à 1 899,7 millions de dollars; ces contrats avaient tous été réglés le 9 janvier 2004 (à la fin de 2002, des contrats totalisant 1 906,1 millions de dollars et portant intérêt au taux de 2,74 % étaient toujours en cours).

d) Événualités

La Banque détient 8 000 actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 droits de tirage spéciaux (DTS), dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du Conseil de la BRI.

e) Garanties

En 2003, la Banque a adopté les exigences de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14 de l'ICCA, « Informations à fournir sur les garanties », qui impose au garant de fournir des renseignements additionnels sur les obligations auxquelles il est tenu en raison des garanties qu'il a données. Selon la définition qu'en donne la note NOC-14, une garantie s'entend notamment : i) d'un contrat qui peut obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie (garantie de bonne fin ou de bonne exécution) et ii) d'une convention d'indemnisation.

Garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV)

La Banque fournit divers services de règlement au STPGV, un système qui appartient à l'Association canadienne des paiements et qui est exploité par elle. Le STPGV est un système bien protégé des risques, qui assure le transfert de gros paiements. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le système sont notamment la limitation des positions débitrices nettes et le dépôt de garanties à l'égard du crédit pour découvert, tant pour les opérations intrajournalières que pour celles à un jour. Ces mesures suffisent à protéger le système des effets de la défaillance d'un participant et à assurer le règlement des opérations, sans risque d'annulation des paiements. La Banque a accepté de garantir les règlements dans le cas, hautement improbable, où plus d'un participant manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a été prévu dans le passif de la Banque, et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des baux et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties.

12. Coûts de restructuration

Il restait au 31 décembre 2003 une provision de 3,2 millions de dollars afin de satisfaire aux obligations futures liées au départ d'employés excédentaires. Le solde inutilisé total des coûts de restructuration indiqué ci-dessous est compris dans le poste « Tous les autres éléments du passif ».

	<u>En millions de dollars</u>
Solde au début de la période	4,4
Somme utilisée durant la période	1,2
Solde à la fin de la période.....	<u>3,2</u>

Des coûts de 5,2 millions de dollars ont été engagés en 2003. De cette somme, 1,2 million de dollars, liés aux départs d'employés, ont été inscrits comme réduction de la provision pour restructuration et les 4,0 millions restants ont été comptabilisés dans l'*État des revenus et dépenses* sous les postes relatifs aux différentes fonctions.

CONSEIL DE DIRECTION

David A. Dodge, gouverneur*
Paul Jenkins, premier sous-gouverneur*

Sous-gouverneurs

Mark J. Carney*¹ Sheryl Kennedy*
Pierre Duguay* David J. Longworth*

Marcus L. Jewett, c.r., avocat général et secrétaire général*

Conseillers

**Janet Cosier*², Clyde A. Goodlet, John Helliwell³, Tiff Macklem¹,
John D. Murray, Ronald M. Parker¹, Bonnie J. Schwab⁴, John G. Selody**

Marchés financiers

George Pickering Chef
Ross MacKinnon Directeur du Bureau
de Toronto
Miville Tremblay Directeur du Bureau
de Montréal
Donna Howard Sous-chef
Scott Hendry Directeur de recherches
Ron Morrow Directeur, Gestion financière

Bureau de surveillance des risques financiers

Mark Zelmer Directeur

Recherches

Agathe Côté Chef
Paul Fenton Sous-chef
Robert Amano Directeur de recherches
Donald Coletti Directeur de recherches

Études monétaires et financières

Allan Crawford Chef
Walter N. Engert Directeur de recherches
Brian O'Reilly Directeur de recherches⁵
Pierre St-Amant Directeur de recherches

Relations internationales

James E. Powell Chef
Graydon Paulin Sous-chef
James A. Haley Directeur de recherches⁶
Robert Lafrance Directeur de recherches
Lawrence L. Schembri Directeur de recherches

Communications

Denis Schuthe Chef
Jean-Michel Catta Sous-chef

Opérations bancaires

Gerald T. Gaetz Chef
Geoffrey King Directeur, Observation et
communication sur
les billets de banque
Jim Reain Directeur, Système financier
et gestion financière
Charles Spencer Directeur, Billets de banque –
Recherche et développement
Lorna Thomas Directrice, Opérations sur
les billets de banque et
soutien opérationnel

Services à la Haute Direction et Services juridiques

Marcus L. Jewett Avocat général et
secrétaire général*
Colleen G. Leighton Directrice, Services
à la Haute Direction
Elayne Terrence Adjointe spéciale
du gouverneur
Robert Turnbull Avocat général adjoint

Étude du Régime de pension

L. Theodore Requard Directeur administratif

Services généraux

Sheila Niven Chef*
Frances Boire-Carrière Directrice, Services
des ressources humaines
Janice Gabie Directrice, Planification,
communications et soutien
opérationnel
John Otterspoor Directeur, Services des
technologies de l'information

Services financiers

Sheila Vokey Chef et comptable en chef*

Bureau de gestion de la dette

Dale Fleck Chef

Vérification

David Sullivan Vérificateur interne

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2004

* Membre du Bureau supérieur de direction

1. En détachement auprès du gouvernement du Canada –
Programme de permutation des cadres

2. Également présidente du Conseil d'administration
de l'Association canadienne des paiements

3. Économiste invité

4. En congé

5. Également vice-président du Conseil d'administration
de l'Association canadienne des paiements

6. En détachement auprès de la Banque du Canada –
Programme de permutation des cadres



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA BANQUE DU CANADA

PUBLICATIONS

Rapport sur la politique monétaire et Mise à jour

Compte rendu détaillé de la politique et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Le *Rapport* paraît en avril et en octobre; la *Mise à jour*, en janvier et en juillet. Publications gratuites.

Revue du système financier

Publication semestrielle qui rassemble les recherches, les analyses et les opinions de la Banque du Canada sur diverses questions concernant le système financier. Publication gratuite.

Revue de la Banque du Canada

Publication trimestrielle contenant des commentaires sur l'actualité économique et des articles de fond. Sur abonnement.

Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada

Recueil complet de données financières se rapportant au Canada. Publication mensuelle. Sur abonnement.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 20 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

INTERNET

www.banqueducanada.ca

Accès rapide aux communiqués et aux allocutions du gouverneur, à la majorité des principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour.

INFORMATION PUBLIQUE

Pour obtenir des renseignements d'ordre général sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : 1 800 303-1282

Télécopieur : (613) 782-7713

Pour se renseigner sur les soldes non réclamés :

Téléphone : 1 888 891-6398

Télécopieur : (613) 782-7802

Adresse électronique : soldesnr@banqueducanada.ca

Pour obtenir des renseignements sur les publications de la Banque, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications

234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9

Téléphone : (613) 782-8248

Adresse électronique : publications@banqueducanada.ca

BUREAUX RÉGIONAUX DE LA BANQUE DU CANADA

Provinces de l'Atlantique

1583, rue Hollis, 5^e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1V4

David Amirault, représentant principal (Analyse économique)
Josée Nadeau, représentante principale (Monnaie)

Québec

1501, avenue McGill College, 20^e étage, bureau 2030
Montréal (Québec)
H3A 3M8

Louis-Robert Lafleur, représentant principal (Analyse économique)
Pierre Laprise, représentant principal (Monnaie)

Ontario

150, rue King Ouest, 20^e étage, bureau 2000
Toronto (Ontario)
M5H 1J9

Hung-Hay Lau, représentant principal (Analyse économique)
Michael Stockfish, représentant principal (Monnaie)

Provinces des Prairies, Nunavut et Territoires du Nord-Ouest

404, 6^e Avenue Sud-Ouest, bureau 200
Calgary (Alberta)
T2P 0R9

Jean Mair, représentante principale (Analyse économique)
Ted Mieszkalski, représentant principal (Monnaie)

Colombie-Britannique et Yukon

200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Farid Novin, représentant principal (Analyse économique)
Lisa Elliott, représentante principale (Monnaie)

Bureau de New York

Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1151
États-Unis

Zahir Lalani, consul et représentant principal de la Banque du Canada

Nota : Postes occupés au 31 janvier 2004